

Quand la mort n'est plus une vague idée...

En octobre 1987 tombe sur Claude Côté le terrible diagnostic: il est atteint du SIDA. Sa première réaction fut celle que plusieurs d'entre nous aurions dans des circonstances semblables: fuir vers n'importe quel «ailleurs».

Mais aujourd'hui, de timide qu'il était, il est devenu fonceur et revendicateur. Sa priorité: prévenir la propagation du virus et soutenir celles et ceux qui en sont atteints. NOUVELLES CSN a recueilli son témoignage.

Page 3

PAS DE PANIQUE!...

Aussi dans ce deuxième volet de notre dossier SIDA, commencé dans notre dernier numéro: des entrevues avec trois membres de la CSN qui, dans leur travail quotidien, ont à côtoyer cette maladie: Manon



Sergerie, infirmière; Bruno Rioux, préposé aux autopsies; et Danielle Dumulong, technologiste médicale. Conclusion générale que l'on peut tirer de leurs propos: PAS DE PANIQUE!...

Page 4

Il y a 40 ans: la grève de l'amiante!

Il y aura bientôt quarante ans, plus précisément le 13 février 1949, éclatait le conflit ouvrier qui allait constituer un des signes avant-coureurs de la fameuse *Révolution tranquille* au Québec: la grève de l'amiante à Thetford Mines et Asbestos.

Guy Ferland est allé potasser les archives de la CSN dans lesquelles il a trouvé les éléments nécessaires à la re-

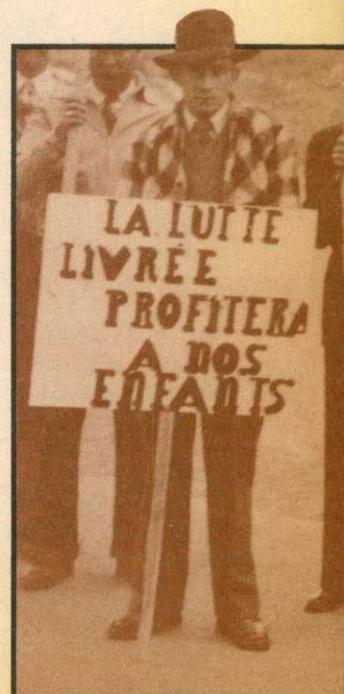
constitution d'un moment particulièrement «chaud» de ce conflit, survenu le 5 mai de cette année-là. Il explique aussi le contexte social, politique et religieux dans lequel ces événements se sont déroulés.

Pierre Vadeboncoeur, pour sa part, nous parle de la personnalité de Jean Marchand, un des protagonistes de ce conflit historique.

Page 8

LA PARTIE DE MONOPOLY:

VOUS, SI VOUS PASSEZ PAR GO, COLLECTEZ 200\$!



Coordination
Jean-Pierre Paré
(514-598-2159)

Rédaction
Michel Crête
Lise Dumont
Guy Ferland
Henri Jalbert
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux

Collaborations
Jean-Anne Bouchard
Jacques Bourdouxhe
Christiane Carle
Luc Gosselin
Jacques Guay
Louis-Serge Houle
Thérèse Jean
Diane Lapointe
Richard Lapointe
Luc Latraverse
Pierre Paquette
Claude Saint-Georges
Clément Trudel

Photographes
Alain Chagnon
Robert Fréchette
Guy Ouellet
Hélène Rochon
(Québec)

**Conception
graphique**
Jean Gladu

**Montage
informatique**
Cintia Ferraro
Jean Gladu
Jean-Pierre Paré

Caricaturiste
Garnotte

Impression
Métropole Litho

Distribution
L'équipe de
distribution CSN

NOUVELLES CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 32.000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec, à raison de un exemplaire par dix membres, en principe. Les syndicats locaux ont l'autorisation (et notre encouragement) d'en reproduire le contenu. Pour recevoir des copies supplémentaires:

RÉDACTION
514-598-2159
DISTRIBUTION
514-598-2233

POINT DE VUE

Le libre-échange et la loi 178

«No way! »

C'est ainsi que l'Honorable Guy Chevrette, leader parlementaire du PQ, mettait le point final à un de ses discours passionnés à l'Assemblée nationale, discours dans lequel il racontait comment un Québécois qui se respecte ne se ferait jamais angliciser!

Il faut se demander où était M. Chevrette, comme beaucoup d'autres ténors du même acabit, lors du débat sur le libre-échange. C'est bien d'avoir tant d'énergie et de rage sur les questions d'affichage, alors que les véritables menaces à la société québécoise, à la langue et à la culture française, en 1989, proviennent beaucoup plus de ce qui se trouve au sud du quarante-neuvième parallèle que derrière une quelconque pancarte «POISSON-fish» chez Provigo. Serait-ce que ces péquistes-libre-échangistes ignorent que les Américains, eux, parlent anglais?

Mais qu'on me comprenne bien: je ne plaide pas ici en faveur de la Loi 178. Je trouve plutôt que, comme dirait Chevrette, «*We're missing the forest because of the trees!*» Depuis quelques temps, nous nous sommes embourbés dans un débat qui est tristement et étroitement symbolique - celui de l'affichage - et je crois que nous risquons soit de négliger, ou pire encore, de nous tanner de ce que sont, et que resteront toujours les véritables enjeux: la langue au travail, la langue dans les écoles et la langue dans les loisirs.

Tant et aussi longtemps qu'il sera essentiel de parler français pour bien gagner sa vie, que les enfants auront le goût de l'apprendre et de l'utiliser et que la culture française sera vibrante et largement partagée, cette langue s'épanouira et survivra. Il reste encore beaucoup de chemin à parcourir et peu de gens le nieront. Cependant, le travail, l'école et les loisirs sont à certains égards moins visibles, moins palpables et surtout plus compliqués à encadrer par une loi. Beaucoup de courage, et peut-être même de sacrifices matériels, seront requis. Par ailleurs, c'est justement dans ces trois domaines que l'avenir du français se

joue. Je considère donc le présent débat sur l'affichage comme secondaire, voire un substitut à d'autres questions plus essentielles.

C'est ici que je pense au traité sur le libre-échange qui, au-delà des dangers qu'il comporte sur les plans de l'emploi et de nos législations sociales, constitue une sérieuse menace à la langue et à la culture française au Québec.

Tandis que les centrales syndicales, autant québécoises que canadiennes, dénonçaient le traité, il me semble tout à fait paradoxal que les milieux nationalistes canadiens-anglais le décriaient passionnément parce qu'ils y appréhendaient un péril pour la culture canadienne-anglaise, tandis que Chevrette et ses brebis, tout comme leur collègue Bourassa, ne pensaient qu'aux profits des PME québécoises.

Des relations commerciales accrues avec les États-Unis ne feront que renforcer la puissance, l'attrait et l'omniprésence de l'anglais au Québec, car même Chevrette ne doute pas que c'est l'anglais qui menace le français et non le chinois. L'influence de l'anglais venant des États-Unis est beaucoup plus subversive qu'une affiche bilingue.

Depuis des millénaires, il y a eu des centaines de cultures et de langues qui ont fleuri et qui ont disparu bien avant qu'existent des commerces s'affichant à l'extérieur ou à l'intérieur dans une langue ou deux... Je crois que ce sont plutôt des conquêtes ou des questions d'ordre économique, et par extension politique, qui ont joué des rôles prépondérants dans ces événements. L'homme voudra toujours gagner sa vie dans une langue qui n'est pas la sienne avant de chômer, quand ce n'est pas crever, dans sa langue maternelle.

Retournons aux vraies questions... «*Before it's too late!*»

Allan Gottheil

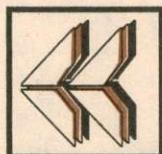
(NDLR: Allan Gottheil a été conseiller syndical à la CSN de 1973 à 1986)

SIDA: le mot, à lui seul, fait frémir. On préférerait détourner les yeux, ignorer l'ostracisme, le dépérissement, l'échéance fatale guettant celles et ceux qui en sont frappés. On aimerait surtout que le SIDA cesse de nous confronter - avec brutalité parfois - à nos préjugés invouables, à nos peurs secrètes, à l'idée, enfin, de notre propre mort.

L'approche de la mort peut cependant parfois devenir une aventure humaine exceptionnelle. Pour ce deuxième volet de notre dossier sur le sujet, NOUVELLES CSN a interviewé un sidéen qui, à travers sa maladie, nous livre un message de lucidité, de fierté, de tendresse...et d'espoir. Tout cela avec, par moments, un zeste d'humour!

Et les membres de la CSN qui, par leur travail, ont à côtoyer quotidiennement cette maladie, comment vivent-ils la situation? Trois d'entre eux nous en parlent: un préposé aux autopsies, une infirmière et une technologiste médicale. Conclusion générale: PAS DE PANIQUE!... À condition d'être bien informé, et de prendre les précautions nécessaires.

Quand la mort n'est plus une vague idée...



Je t'en prie, n'écris pas un article qui va attrister le monde!», m'a-t-il recommandé en me quittant. Depuis qu'il s'est enfin débarrassé de son sentiment de dégoût envers lui-même, Claude Côté s'est découvert le sens de l'humour: «En termes de marketing, le SIDA passe bien mieux si tu fais rire les gens que si tu les fais pleurer!»

Aussi le voit-on souvent débarquer à C-SAM (Comité SIDA aide Montréal), où il s'est fait une réputation de baveux et de bouffon. «Récemment, j'ai pris une grave décision: je suis devenu membre à vie de C-SAM», dit-il dans un grand éclat de rire.

Le SIDA, ça change tout!

Le SIDA, ça change le coeur, la tête, les valeurs: «On se détache d'une foule de choses, reprend Claude. On apprend à vivre pour l'essentiel. Il y a longtemps que je ne parle plus de la pluie et du beau temps! Quand on se rencontre entre sidéens, on se parle de ce qu'on vit

par Lucie Laurin

intérieurement. On ne se demande même pas comment on va physiquement; ça n'est d'ailleurs pas nécessaire, car la réponse est souvent visible...

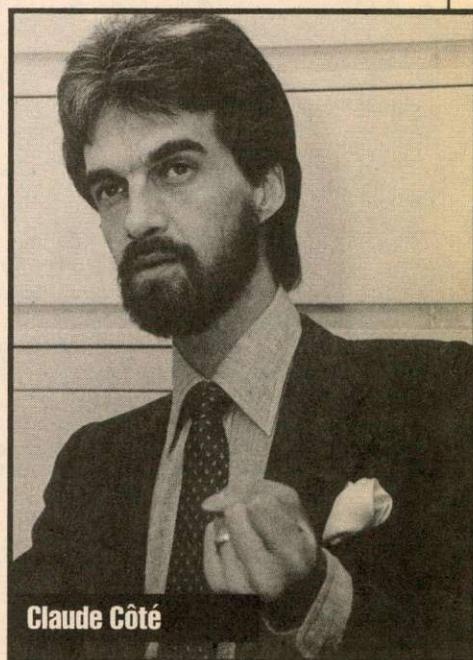
«Autant le SIDA m'a apporté d'événements difficiles à vivre, autant il m'a apporté des moments d'une richesse humaine incroyable, poursuit-il. Bien sûr, le choix du suicide s'est posé à moi: tout le monde passe par là. Mais je suis un inconditionnel de la vie, et j'aime beaucoup le monde. Je n'ai jamais rencontré autant de gens intéressants, je n'ai jamais eu autant d'amis que depuis que je m'affiche ouvertement comme sidéen et que je milite pour la cause.»

Le SIDA entre parenthèses

Avant d'en arriver là, Claude Côté a connu la solitude, la honte, le deuil. En apprenant le terrible diagnostic en octobre 1987, son premier mouvement l'a mené tout droit dans une agence de voyage pour se procurer un billet à destination d'ailleurs: «J'avais un bout à faire tout seul face

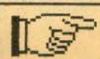
à ce diagnostic-là, explique-t-il. Je voulais éviter de grafigner inutilement ceux que j'aime.»

Mais à son retour l'atten-



Claude Côté

daît un cruel événement: son ex-compagne - qu'il aimait toujours - était atteinte d'un cancer en phase terminale. «J'ai fermé la parenthèse sur le SIDA, déclare-t-



Manon Sergerie, infirmière:

«Le SIDA, ça ne saute pas sur le monde!»

«**«** Quand j'ai soigné des enfants sidéens pour la première fois, en 1982, raconte Manon Sergerie, infirmière à l'hôpital Sainte-Justine, on ne savait rien du SIDA, sinon qu'il s'agissait d'une maladie mortelle. » A compter du moment du diagnostic, en effet, les enfants atteints du SIDA ont 22 mois de «vie» devant eux, une vie qu'ils passent à l'écart des autres enfants, gavés parce qu'ils ne peuvent rien avaler, sans cesse piqués (aux quatre heures parfois) parce qu'ils constituent, pour la science médicale, de précieux cobayes, et souvent, au surplus, délaissés par leurs parents lorsque ceux-ci vivent encore.

«Ces patients-là demandaient beaucoup de soins, se rappelle Manon qui, depuis deux ans, travaille dans un autre département. Ils souffraient beaucoup. Or, nous devions toujours, avec eux, porter un masque et des gants de caoutchouc: c'était la technique recommandée.



Manon Sergerie

Aujourd'hui, connaissant le mode de transmission du virus, je réalise que c'était excessif et inutilement cruel. Ces enfants-là ne voyaient jamais que des yeux, et en plus, ils n'étaient jamais pris dans les bras, jamais touchés...

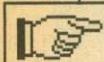
«Si c'était à refaire, poursuit-elle, je traiterais ces enfants comme les autres patients infectés. Je ne porterais pas de gants, sauf pour les contacts directs avec le sang ou les plaies. Et je ne porterais pas de masque, sauf si je suis moi-même grippée, pour éviter de les contaminer. Après tout, le SIDA, ça ne saute pas sur le

monde! C'est moins contagieux que la varicelle!»

Un sujet tabou

Tout récemment, une femme a accouché à l'hôpital Sainte-Justine. Quelques jours plus tard, le personnel qui l'avait assistée a appris qu'elle était atteinte du SIDA et qu'elle l'avait caché. Ce fut la panique. «Bien des problèmes seraient évités, commente Manon, si nous avions l'habitude de nous protéger systématiquement, surtout au contact du sang, quel que soit le patient. Bien des gestes discriminatoires, également!

«Il y a un gros travail de sensibilisation à faire, conclut-elle. Dans le cas du SIDA, seule une saine information pourrait rassurer les infirmières qui ont besoin de l'être. L'idéal serait que l'employeur collabore avec le syndicat pour dispenser cette information; malheureusement, il se montre réticent à le faire. Le SIDA, pour plusieurs, est encore un sujet tabou.»



demande, nous avons repris la vie commune. Je l'ai accompagnée jusqu'à la fin. A travers son cheminement vers la mort, survenue en juillet dernier, c'est ma propre mort que j'ai vécue. Elle n'a jamais su que j'avais le SIDA: à quoi bon?»

Seul avec son secret

Pendant qu'il soignait sa compagne, Claude dévorait avi-

dement tout ce qui se publiait sur le SIDA. «Mais je recouvrais les livres, se souvient-il. Comme autrefois, lorsqu'on lisait des livres cochons. J'avais tellement peur d'être identifié comme sidéen dans le métro!»

Claude a vécu seul avec son secret pendant cinq longs mois. «La première fois que j'en ai parlé, dit-il, les mots se sont pris

dans ma gorge. C'était avec une amie, une fille de la CSN. Ça a duré de 11 heures à 4 heures du matin!»

Chanceux d'être à la CSN!

La CSN a été informée avant sa propre famille, lorsqu'il a tenté un retour au travail après un long congé de maladie. «La mort de ma compagne, c'était trop lourd pour mes capacités. J'étais in-

Un métier à risques

Bruno Rioux pratique, à l'Hôtel-Dieu, un métier qui compte peu d'adeptes, un métier qui intrigue et rebute à la fois: préposé aux autopsies. C'est lui qui dispose les instruments et les solutions devant servir aux autopsies, qui prépare le cadavre, l'ouvre et prélève des échantillons sur les organes. Il recoupe ensuite les pièces et les dépose dans le fixateur pour le traitement au laboratoire. Lorsque tout est terminé, il doit vider les récipients, qui contiennent notamment du sang et des liquides corporels.

Son travail comporte beaucoup de risques. *«On se coupe et on se pique souvent!, déclare-t-il. J'ai d'ailleurs déjà attrapé une hépatite et un début de tuberculose avec des cadavres contaminés. Mais c'est seulement l'année dernière, lorsque je me suis coupé en faisant l'autopsie d'un sidéen, qu'il a été possible de faire bouger les autorités. J'ai d'abord dû subir une infinité de tests, et je devrai en passer jusqu'en 1995...»*

Une menace profitable

La menace du SIDA,

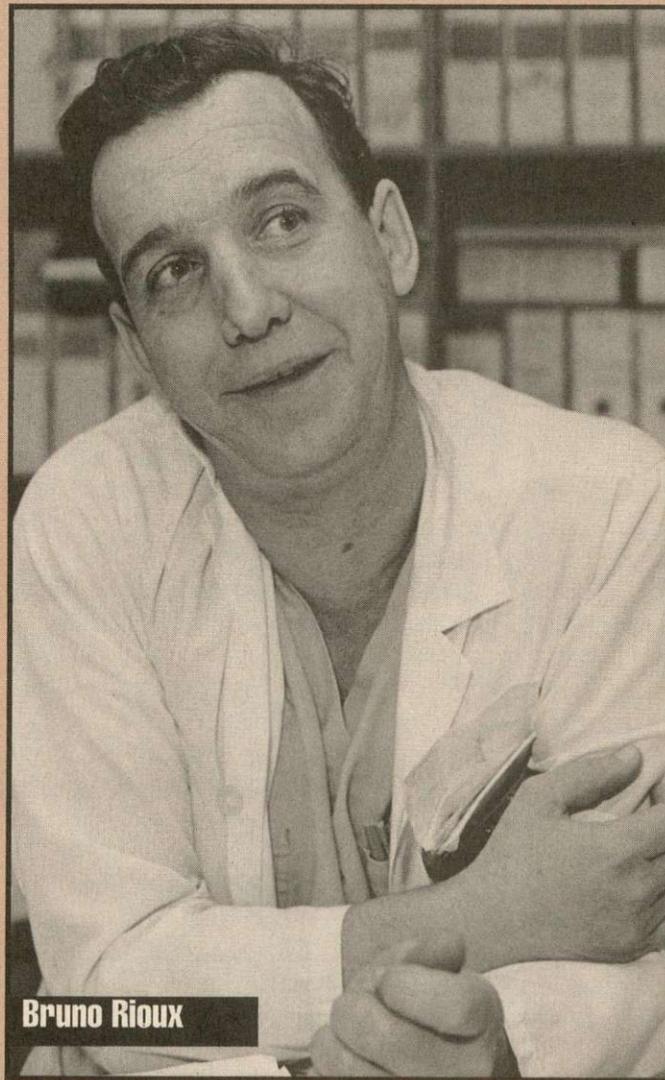
par ailleurs, a été l'occasion de mettre en place des mesures de protection contre toutes les maladies contagieuses: *«J'ai exigé et obtenu un masque avec filtre spécial, un tiroir réservé exclusivement aux spécimens contaminés, des gants métalliques, des bottes*

et un tablier en caoutchouc, un bonnet qui recouvre totalement les cheveux et des récipients spéciaux avec un décontaminant.» De plus, les techniques ont été révisées dans le sens d'éviter les pas inutiles. Pour les cas de SIDA, il n'y a maintenant qu'un seul

préposé qui travaille sur le corps, et il effectue les prélèvements à l'intérieur du cadavre, sans retirer les organes. Les vêtements sont incinérés sitôt après.

Bruno Rioux souhaite vivement que toutes ces mesures soient inscrites dans la convention collective pour la protection des futurs préposés, et qu'un minimum de formation soit prévu pour les nouveaux venus, afin d'éviter les accidents inutiles.

Les risques ne sont pas venus à bout de son enthousiasme: *«J'aime beaucoup mon travail, même s'il est déconsidéré et moins bien payé qu'en Ontario et aux Etats-Unis. Je n'ai jamais vraiment eu peur du SIDA, même quand j'étais en danger. Je me suis fait à l'idée. L'être humain me passionne et il me reste encore tellement à apprendre! Heureusement, d'ailleurs, car qui s'occuperait des sidéens? Aucun médecin ni résident ne veut toucher à ces cas, et il y a même des hôpitaux qui refusent de faire les autopsies des sidéens...»*



Bruno Rioux

capable de fonctionner. Je connais bien des employeurs qui m'auraient flushé dans des conditions semblables!

«Comme travailleur de la CSN, je me sens doublement privilégié. Financièrement d'abord. A plusieurs sidéens, il ne reste que le chômage ou le BS. Or, quand on a une maladie comme celle-là, on n'a pas besoin de la misère en plus!

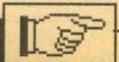
«La CSN, c'est une chance

aussi sur le plan humain. Je n'y ai jamais senti le rejet. Et j'ai fait des tests! Personne ici n'est allé se cacher dans les toilettes pour ne pas me parler...»

La sexualité, oui mais...

Pendant de longs mois, Claude Côté ne pouvait se regarder dans un miroir sans éprouver un sentiment de dégoût. Il

ne touchait personne et ne pouvait accepter qu'on le touche. Il est revenu petit à petit aux contacts physiques, mais non sans s'imposer une infinité de précautions: *«En amour, dit-il, j'observe un principe de base, malgré l'avis contraire de mon médecin: aucun échange de liquide. J'aime mieux être plus sévère que pas assez. Après tout, il est déjà arrivé à la*



Manger en compagnie des microbes!

«Plusieurs personnes ont une drôle de conception de la prévention, se croyant en sécurité si un tube contaminé avec le virus du SIDA est doublement enveloppé et clairement identifié avec une étiquette, alors qu'elles mangent leur pomme tout à côté!», déclare Danielle Dumulong, technologiste médicale à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont.

Ce n'est pas sans quelque déception que Danielle Dumulong parle de son expérience comme responsable du dossier de la santé-sécurité au travail dans son syndicat: «La santé-sécurité n'intéressait personne. C'était toujours le dernier point à l'ordre du jour des assemblées. Quand on l'abordait, les gens commençaient à mettre leurs manteaux pour s'en aller...

Le laboratoire: coupures et piqûres

Danielle Dumulong coordonne le département de virologie, où se fait la recherche de virus en vue d'établir des diagnostics. Les virus de l'herpès, du chlamydia et du SIDA, ainsi que ceux responsables des rejets de greffes (cytoméga-

lovirus) sont le plus souvent identifiés. «En laboratoire, explique-t-elle, la majorité des accidents du travail sont des coupures ou des piqûres. Il faut manipuler des tubes de verre et des seringues, et malgré les gants protecteurs, les accidents sont possibles.

«Les tubes et les seringues contiennent du sang, des sécrétions, de l'urine ou des matières fécales, tous possiblement contaminés. Alors, quand on se pique ou qu'on se coupe, qu'est-ce qu'on fait? En virologie, nous avons établi un protocole d'intervention pour des cas semblables.»

Un minimum de précautions

Plusieurs accidents, cependant, pourraient être évités, moyennant un minimum de précautions. Des instruments ont été mis au point pour permettre de décapsuler un tube ou vider une seringue en toute sécurité, mais rares sont ceux qui les utilisent systématiquement.

«Il existe plusieurs moyens d'éliminer le danger à la source, poursuit-elle. Mais il y a beaucoup de sensibilisation à faire. Chez nous, en virologie, c'est plus facile parce que



Danielle Dumulong

nous ne sommes que quatre techniciennes et que les tests durent plusieurs semaines; nous ne travaillons pas sous pression. Nous avons établi un protocole de prévention pour toutes les opérations que nous effectuons, et les accidents sont rares.»

L'imprudence, cependant, n'est pas la seule cause d'accidents: «En biochimie, explique Danielle, les techniciennes effectuent des glycémies (analyse du taux de sucre dans le sang) à une cadence de 200 par jour. Quand on est surchargé à ce point et qu'un tube se casse, on n'a même pas le temps de prendre des précautions!»

Par quel miracle...

Les quelques progrès réalisés en matière de prévention ne justifient certes pas de s'arrêter là. «Il

faut en arriver à adopter des précautions universelles, en prenant pour acquis que tout prélèvement est contaminé. Et le personnel de laboratoire n'est pas le seul à convaincre. Il y a aussi tous les employés qui, de près ou de loin, entrent en contact avec des échantillons humains de n'importe quelle nature. Lorsqu'on voit les préposés qui prennent un ascenseur bondé de visiteurs avec des seringues contenant on ne sait quoi, les techniciennes qui se rendent à la cafétéria en s'arrasant ou qui posent leur collation sur la table de laboratoire à côté des cultures de bactéries, on se demande par quel miracle nous ne sommes pas encore tous hospitalisés!», conclut Danielle Dumulong.

médecine de se tromper!

«Au grand jamais je ne voudrais découvrir que j'ai transmis cette saloperie. Si quelqu'un m'apprenait cela, inconditionnel de la vie ou non, je me suiciderais! C'est pourquoi, quand je bois, je ne rentre jamais avec quelqu'un. On n'est pas aussi vigilant sous l'effet de l'alcool...»

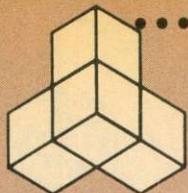
A quand le débat?

«Je n'ai pas retrouvé mon

équilibre d'autrefois, poursuit-il. Je n'en ai pas encore fini avec mon deuil. Et la mort est très présente autour de moi. Beaucoup de mes amis sont déjà partis. Il n'aurait pas fallu qu'on me rajoute un treizième mois à l'année 1988!»

Il a changé. Autrefois, sa santé le préoccupait beaucoup: «J'étais un granola. Je voulais faire un beau petit vieux!» Aujourd'hui, l'urgence de prévenir la propagation du SIDA et de soutenir

celles et ceux qui en sont atteints est devenue sa priorité. De timide et plutôt soumis qu'il était, Claude est devenu fonceur et revendicateur. Il veut créer une fondation qui dispensera des services aux personnes atteintes du cancer ou du SIDA. Il veut aussi forcer le débat au sein de la CSN sur le sujet: «Je sais que je dérange, mais pendant qu'on hésite, des gens continuent de mourir à tous les jours», conclut-il. ♦

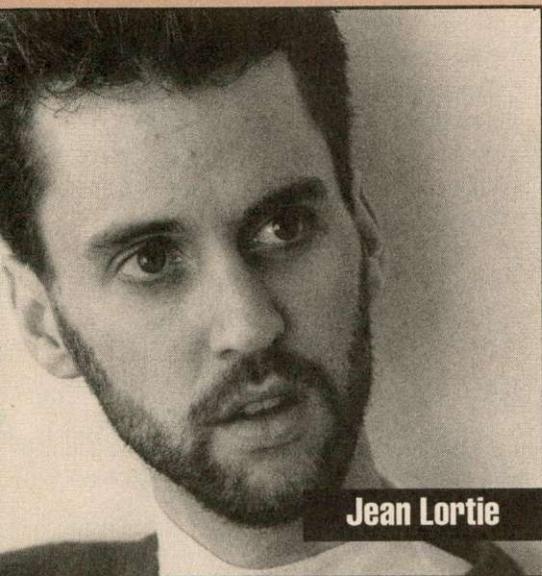


BÂTIRENTE

Nous avons l'expertise dans nos propres rangs

« Avec Bâtirente, nous nous sommes dotés d'un outil souple que l'on contrôle et sur lequel nous avons une prise solide. Cela nous permet de prendre conscience que nous pouvons faire nous-même la gestion d'instruments d'intervention économique, conformément aux objectifs que nous nous sommes donnés.

« Quand Pierre Giordani se lève dans mon syndicat (le syndicat des employés de l'Auberge des gouverneurs de Place Dupuis) et qu'il dit qu'il fait partie du comité national de Bâtirente, les membres savent que c'est lui qui est le responsable de la comptabilité de la paie chez nous, et ils lui font confiance ».



Jean Lortie

Pour Jean Lortie, trésorier de la Fédération du Commerce, la décennie 80 nous a permis de prendre conscience de notre expertise intéressante en matière de gestion.

« Dans plusieurs de nos syndicats, nous avons appris à gérer des fonds de pension et des assurances collectives, sans compter que par les emplois que certains de nos membres occupent, l'expertise nécessaire pour occuper des postes de responsabilité dans la gestion d'instruments comme Bâtirente devient accessible à nos syndicats, donc à tous nos membres.

par Henri Jalbert

« Ce sont de nouveaux outils sur un terrain où nous n'étions pas encore présents. Il faut apprendre à gérer nos affaires et non pas laisser ça aux autres. Il faut voir autre chose que la question salariale immédiate ».

Dans le temps du «31»

Avant de « transférer » presque en bloc à la CSN, les syndicats des grands hôtels de Montréal et de Québec étaient affiliés au « local 31 », la section québécoise d'une « union internationale », la HERE IU.

La majorité des employeurs, dans les grands hôtels, cotisaient quelques cents l'heure pour le fonds de pension et versaient les montants d'argent directement au « 31 », qui faisait lui-même la gestion du fonds.

La gestion du « 31 » était tellement démocratique que leur première opération était de prélever un pour cent de toutes les cotisations pour constituer un fonds de pension spécial pour le président de l'union.

« L'argent était gelé quelque part, de dire Jean Lortie, et il y a des établissements où les travailleurs ne connaissent même pas l'existence du fonds de pension. » C'est ainsi que pendant que l'ancien président de la section locale du « 31 » prenait sa retraite avec un fonds plus que respectable, des travailleurs de 15 années de service recevaient \$200 par année comme pension, à 65 ans.

Du «31» à la CSN ... et à Bâtirente

Après l'éviction du « 31 », au début des années '80, les syndicats CSN ont exigé des employeurs qu'ils maintiennent leur contribution, puis ils ont formé le Comité de retraite des employé-e-s du secteur hôtellerie et restauration CSN pour garantir une gestion saine des fonds, en collaborant avec la mutuelle d'assurances SSQ, et avec un compte propre à chaque syndicat.

En 1987, avec les négociations

regroupées qui se sont déroulées dans ce secteur, tant à Montréal qu'à Québec, ce fut le début d'une véritable vague d'adhésion des syndicats de ce secteur au fonds Bâtirente.

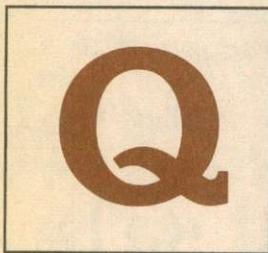
Les travailleurs et les travailleuses du secteur de l'hôtellerie et de la restauration adhèrent à Bâtirente pour des raisons précises: le contrôle syndical et les économies d'impôts. Et, comme le précise Jean Lortie, il y a beaucoup de travailleurs du secteur hôtellerie qui se sont impliqués dans le comité national de Bâtirente et, évidemment, dans les comités syndicaux locaux.

Des choix personnels

Un autre point important sur lequel insiste Jean Lortie: « Ce n'est pas un quelconque bureau de direction du Fonds qui investit les contributions de tous et chacun, mais bien chaque participant qui décide lui-même de quelle façon ses contributions seront placées. Et ce, avec toute la confiance que les gens ont dans la CSN, dans la mutuelle d'assurances SSQ et dans Les conseillers financiers du St-Laurent. »

C'est tout un changement. Qui ne connaît l'histoire maintes fois répétée de la serveuse de restaurant ou d'hôtel qui se retrouvait, il y a encore peu de temps, sans emploi à cinquante ans, et sans aucun fonds de pension pour assurer son avenir? Aujourd'hui, dans les hôtels et dans plusieurs établissements de restauration, il y a une population de travailleurs et de travailleuses de plus en plus stable, et qui vieillit aussi, comme le reste de la population. Un groupe qui pense à son avenir.

Jean Marchand, autrefois



Quand Jean Marchand fut élu secrétaire-général de la CTCC (CSN), il

devait avoir à peu près vingt-huit ans. C'était très jeune. Mais il possédait des qualités tout à fait exceptionnelles: vive intelligence, jugement sûr, esprit critique, tempérament passionné, sincérité évidente, sans parler d'une éloquence extraordinaire de tribun, comme on n'en rencontre pas plus de deux ou trois par siècle dans un pays. C'était il y a une quarantaine d'années. C'est dans la nuit des temps. Un certain nombre de personnes, impressionnées à juste titre, voyaient en lui l'espoir de notre génération, non seulement pour le syndicalisme, mais pour le pays lui-même. Cette opinion n'était pas déraisonnable alors. Le fait est que, dans la centrale, il devint tout de suite, avec Picard et sur un pied d'égalité avec lui, l'âme dirigeante du mouvement. Dès vingt-huit ou vingt-neuf ans, je le répète.

Un réaliste

La CSN lui doit beaucoup. Je puis en témoigner directement, l'ayant vu à l'oeuvre de 1950 à 1965. Certes, à partir d'un certain temps, il ne se montra plus à la hauteur des grands espoirs qu'il avait soulevés et je tenterai de dire comment ou pourquoi. Mais sur sept, huit et peut-être dix ans, en tandem avec Picard, il fut au tout premier rang de ceux qui, d'une main sûre, faisaient progresser une CSN en butte à d'âpres difficultés et en rapide évolution. Il contribua à cette évolution, d'une manière positive certes, mais aussi par un don de prudence qui constamment tendait à éviter à la centrale les exagérations, les excès et les faux

par Pierre Vadeboncoeur

pas, autant de dangers qui guettent sans cesse un mouvement qui se modernise et se radicalise.

Un certain nombre de choses caractérisaient alors Marchand et tout d'abord, le sens des responsabilités. Il n'appartenait pas, par son passé, à la classe ouvrière mais il est clair qu'il travaillait pour elle de la manière la plus engagée. A l'époque dont je parle, Marchand était sans doute animé par une conviction totale autant que par un réalisme dont on se rendait compte à la façon dont il jugeait les situations. Il jugeait les situations, mais il jugeait aussi les individus prestement et d'une manière redoutablement nette (trop nette peut-être, trop entière). Il avait ce qu'on appelle le coup d'oeil. Il supportait particulièrement mal les personnes d'un jugement qu'il estimait douteux. Sur ce point, il se montrait tranché, parfois tranchant, trop. Cela le faisait parfois verser dans le conservatisme et dans le rejet de l'imagination et des audaces nécessaires. Mais, règle générale, il tenait la barre d'une main ferme et d'une manière remarquablement avisée.

Marchand est un de ceux qui ont fait la révolution tranquille avant la lettre: dans la centrale d'abord, et aussi à la faveur du nouveau rayonnement de celle-ci dans la société québécoise des années 50. Des réseaux de résistance au duplessisme se constituaient alors et les personnes qui participaient à cette résistance multiple se rencontraient forcément: la CSN, certains libéraux du temps de Georges-Émile Lapalme, des intellectuels comme ceux de la revue Cité libre, des journalistes comme quelques-uns du quotidien Le Devoir, des avocats extérieurs au mouvement syndical comme Jacques Per-

rault, des professeurs d'université, notamment à Québec, enfin, nombre d'esprits progressistes qui cherchaient à libérer le Québec des forces par trop réactionnaires en général et de Maurice Duplessis en particulier.

Le déclin

Pourtant, il y eut chez lui déclin. Pour quelles causes? Ses dons étaient étonnants, nombreux. Sa bonne foi ne fait pas de doute. Néanmoins, il y avait chez lui un problème. Marchand était un être complexe, hyper-sensible, porté à la mélancolie, et sa fermeté existait moins dans ses profondeurs que dans sa conduite extérieure, je croirais. Il était aussi assez travaillé par l'orgueil et l'ambition. J'ai vu ce déclin, dont quelques-uns s'apercevaient. Marchand devenait moins hardi, moins décidé; les situations syndicales difficiles l'inquiétaient maintenant exagérément. Pas mal plus tard, Picard, qui à ma connaissance ne parlait pourtant jamais en mal de personne (il était au-dessus de cela), m'a dit (c'était au début des années 60) en parlant de Marchand: «Il a eu la peur de sa vie en 49 pendant la grève de l'amiante, devant l'ampleur du mouvement déclenché, et il ne s'en est jamais relevé». Cette parole m'a frappé. Je connaissais l'émotivité de Marchand. Je l'avais vu de moins en moins assuré, et bien des militants en étaient venus à lui reprocher ses attitudes hésitantes.

Dès avant 1960, je suis persuadé qu'il ne cherchait plus sa voie dans le seul syndicalisme. Il lorgnait du côté de la politique depuis 1955 ou 1956. L'époque se prêtait du reste à cela, car enfin, il est bien certain qu'il fallait combattre Duplessis et son régime, de même que toutes les vieilleries. Mais toujours est-il que vers 1960 ou 1962, il méditait de sauter carrément dans la politique. Il m'a



Jean Marchand à Thetford-Mines en mai 1949, pendant la grève de l'amiante:
«vive intelligence, jugement sûr, esprit critique, tempérament passionné, sincérité évidente, sans parler d'une éloquence extraordinaire de tribun, comme on n'en rencontre pas plus de deux ou trois par siècle dans un pays.»

dit, vers ce temps-là, que lui et notre génération avions maintenant quarante ans bien sonnés et que si nous voulions faire quelque chose de ce côté-là, il était grand temps de nous décider. Il passait

pour proche du parti libéral nouvellement au pouvoir à Québec. Nous approuvions sa politique d'apaisement avec l'Etat, car à ce moment-là, au début de la Révolution tranquille, il s'agissait de profiter

d'une accalmie avec le gouvernement pour obtenir des gains importants, législatifs ou autres, que le mouvement syndical, par son habileté, obtint effectivement. Mais, dans le détail, les syndiqués se méfiaient. Il avait tenté de s'immiscer dans les négociations de la première grève des employés des Alcools, en 1964. Les intéressés l'avaient jugé trop près du pouvoir, avec raison. Autre exemple: un syndicat de journalistes lui avait exprimé son peu de confiance, pour la même raison.

Sa démission: une fin de carrière

Marchand quitta le mouvement au printemps de 1965. Plusieurs militants et permanents en étaient réellement à souhaiter son départ. Il avait certes rendu de très grands services à la CSN, aux travailleurs, au mouvement syndical et social. Mais il était devenu trop irrésolu dans ses actes et dans son orientation. Il avait d'ailleurs fini par trop mettre son personnage en cause dans ce qu'il faisait, dans ce qu'il ferait. Il se voyait trop ailleurs, dans un grand rôle. En réalité, hélas, il se dirigeait vers une sorte de fin de carrière assez peu digne de ses débuts, qui avaient été tellement prometteurs.

Un jour, cette année-là, j'étais dans le bureau de Marcel Pepin, qui m'annonça le départ de Marchand. Marcel paraissait troublé. Pour ma part, franchement, je pensais que Marchand, qui avait fait beaucoup, avait fait aussi son temps. «*Mais il n'y a personne pour le remplacer! Qui peut prendre sa place?*» s'exclama Marcel, «*Qui peut prendre sa place?*» répliquai-je. *C'est simple: toi*». Pepin doutant de soi, ne sembla pas sur le moment croire que c'était une bonne idée. Il avait tort.

ASBESTOS, 5 MAI 1949, AUX PETITES HEURES DU MATIN...

par Guy Ferland

Ce matin du 5 mai, sur la place de l'église, à Asbestos, le rassemblement des mineurs grossit rapidement. Il faut faire vite pour arriver aux barrières avant les scabs. Ils sont peu nombreux, une couple de cents à ce moment-là, en comparaison de 2,000 grévistes (3,000 à Thetford, où il n'y avait cependant pas de scabs). Mais la pauvreté est grande dans les campagnes environnantes, et les agents de la compagnie y font miroiter l'augmentation de 10 cents déjà accordée, une augmentation deux fois plus élevée que celle proposée au syndicat. Aussi, le noyau de briseurs de grève risque-t-il de grossir jusqu'à devenir une menace.

A l'entrée du moulin, un fort contingent de policiers provinciaux, armés de mitraillettes et de grenades lacrymogènes, monte la garde. La prudence incite à bloquer les routes, en plus des barrières de la mine, pour arrêter le mal à la source, si l'on peut dire, et éviter l'affrontement direct avec la PP. Chaque poste de contrôle est composé de centaines de grévistes. On laisse passer les automobilistes qui s'identifient, mais les scabs rebroussement chemin et se regroupent sur la place de Danville. Tout est calme.

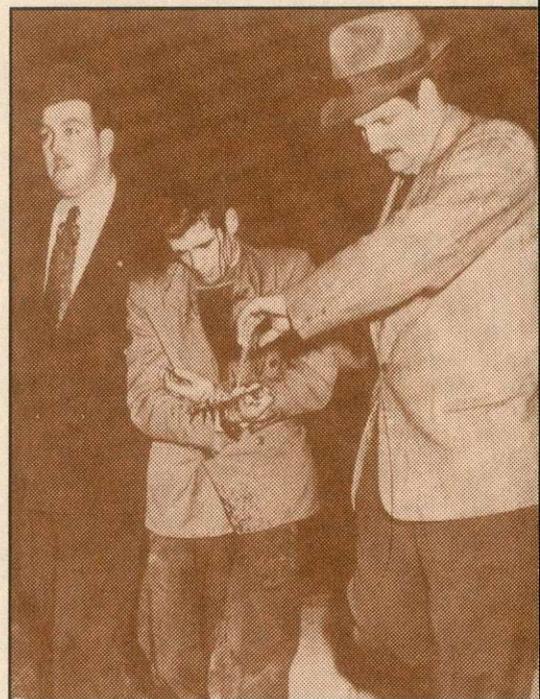
Peu avant 8 heures, plusieurs centaines de femmes défilent devant l'entrée du moulin, en récitant le chapelet. Quelques grévistes s'approchent lentement des barrières. L'un d'eux est atteint au front par une grenade lacrymogène lancée par la police. On évite de riposter, et on transporte le blessé à l'hôtel de ville.

Vers midi, une automobile venant de Danville fonce sur les grévistes qui gardent la route, mais elle doit s'arrêter devant un camion placé en travers. Les quatre occupants sont en civil. L'un d'eux tire un coup de feu à travers le pare-brise mais les grévistes ont tôt fait de les arracher de leur siège. Ils protestent qu'ils ne sont pas des policiers mais des voyageurs de commerce. Certains veulent leur faire un mauvais parti quand on découvre qu'ils ont même une mitraillette avec eux, mais d'autres

les convainquent qu'il vaut mieux les confier à la garde du chef de police municipal, et de mettre les armes en dépôt au presbytère du curé Camirand, ce qui est fait.

Pendant ce temps, à la salle paroissiale, des femmes préparent les sandwiches qui seront distribués sur les lignes de piquetage. La ville est vide. On dirait que la population tout entière, y compris les enfants, a rejoint les grévistes sur les routes et aux barrières de la mine. Des tentes commencent à s'élever pour passer la nuit.

À Montréal, le chef Hilaire Beaugrand déclare que la police répondra à la violence par la violence, et il concentre d'importants renforts à Sherbrooke. À 23 heures, il téléphone aux leaders de la grève pour leur annoncer que l'acte d'émeute sera lu le lendemain matin. Une assemblée est convoquée pour minuit, où l'on décide de maintenir les barrages malgré la recommandation contraire des dirigeants syndicaux. Mais à peine les grévistes sont-ils retournés sur les rou-



Cela dépassait ce qu'il est convenu d'appeler la brutalité policière. Le comportement de la PP, après la lecture de l'acte d'émeute le 6 mai, les atrocités commises lors des interrogatoires, ont provoqué un très large sentiment de réprobation. Quelque 180 grévistes ont été arrêtés ce jour-là. Une cinquantaine furent accusés de divers méfaits allant jusqu'à la conspiration.



Chaque après-midi, les mineurs allaient réciter le chapelet avec le curé Camirand, leur indéfectible défenseur auprès de la notabilité d'Asbestos.

tes qu'on apprend qu'un convoi de 25 voitures et d'un camion de la PP vient de s'ébranler de Sherbrooke. On convoque une nouvelle assemblée pour 2 heures, et cette fois, devant un tel déploiement de force, les grévistes acceptent de rentrer chez eux.

Au petit matin, après avoir bouclé la ville, la police fait irruption dans le sous-sol de l'église St-Aimé où dorment une quinzaine de grévistes de Thetford venus prêter main forte à ceux d'Asbestos. Tous sont arrêtés. Commencent alors les atrocités qui vont révolter tout le Québec, et stigmatiser les agissements partisans de la PP, qui s'affirmera désormais comme le sinistre symbole du régime Duplessis. Peu après, sur le perron de l'église, après la lecture de l'acte d'émeute devant une cinquantaine de personnes qui sortent de la messe, tous les hommes présents sont arrêtés. Les arrestations se continuent toute la journée, dans les rues, les endroits publics et les maisons privées pendant que dans les locaux de la compagnie, la PP se livre aux atrocités qui lui ont valu sa triste réputation.

ouvriers attendent des négociations à Arvida
VOIR PAGE 7

LE TRAVAIL
MENSUEL DE LA C.T.C.C. MONTREAL MAI 1949

Les mineurs d'amiante sauvent le mouvement ouvrier

HEROISME DES MINEURS

Leur lutte est celle de tous les syndiqués. Le standard de vie de la classe ouvrière dépendra de leur victoire

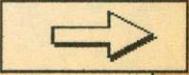
POUR DES HEROES DE LA JUSTICE SOCIALE.

La doctrine sociale de l'Eglise doit triompher. Les ennemis officiels et les adversaires mitigés de la classe ouvrière seront dénoncés

Depuis plus de trois mois, les mineurs de l'Estrie ont tenté vainement la persuasion et l'histoire, mais le fait est que les négociations n'ont pas abouti. Les dirigeants de la classe ouvrière ont donc décidé de passer à l'action. Ils ont décidé de faire grève. Cette grève a été déclenchée le 24 avril dernier. Elle a été déclenchée par les mineurs de la C.T.C.C. (Chambre de Travail des Mineurs de l'Estrie) et par les mineurs de la C.T.C.C. (Chambre de Travail des Mineurs de l'Estrie) et par les mineurs de la C.T.C.C. (Chambre de Travail des Mineurs de l'Estrie).

A partir de prochain numéro, notre journal apparaît avec 16 pages et 25 pages. Veuillez donc nous faire parvenir toutes les nouvelles adresses d'intéressés aux membres. De plus, nous demandons aux secrétaires de nous indiquer la date et de l'endroit des congrès de leur fédération. Des reportages détaillés paraîtront dans nos prochains numéros.

Le journal de la CTCC, «Le Travail», a joué un rôle important dans la grève de l'amiante. C'était un mensuel financé par une cotisation de 10 cents par mois (sur un per capita de 35 cents, en 1947), ce qui donne une idée de l'importance que la centrale accordait à l'information. Des numéros spéciaux furent publiés à partir de mai 49, et après la grève, il devint hebdomadaire et le demeura pendant neuf ans.



Entre la justice et la légalité

Ni la fausse neutralité, ni l'indifférence polie, ni même la soi-disant objectivité n'étaient possibles pendant la grève de l'amiante, en 1949. Il fallait choisir entre la justice et la légalité, sans faux-fuyant. «*La cause était trop juste, trop claire et l'action trop décidée*», écrira plus tard le journaliste Gérard Pelletier, dont les reportages de première main, publiés dans Le Devoir, ont forcé les autres médias d'information à se situer par rapport au fond du problème. Il ajoutait: «*On était acculé aux faits. Refuser l'appui aux grévistes, qui n'avaient pas attendu cet appui pour agir, c'eût été désavouer trop d'articles, se replier, à la vue de tous, à l'écart de la réalité.*»

Les grévistes avaient une méchante côte à remonter, dans cette bataille de l'opinion publique qu'ils devaient finalement gagner. Dès le départ, le premier ministre Duplessis et le ministre du travail Antonio Barette avaient déclaré la grève illégale, et repris à leur compte les propos de la Johns Manville contre les dirigeants de la CTCC, qu'ils qualifiaient de révolutionnaires communistes qui cherchaient à miner le droit de propriété au lieu de défendre l'intérêt des ouvriers. Qu'on en juge par cet extrait d'une page d'annonce publiée dans tous les quotidiens, le 22 avril:

«Aujourd'hui, la haute direction provinciale ne se borne pas à agir dans l'intérêt de l'ouvrier en négociant collectivement. Elle agit dans un domaine bien plus vaste. Le bien-être des ouvriers semble avoir pris une importance secondaire devant les objectifs ultimes de la nouvelle direction. Il y a maintenant une tendance croissante, de la part des chefs du syndicat, à prêcher une doctrine s'opposant au capitalisme et soutenant une philosophie plus apparentée au communisme ou au socialisme.»

Relayé par des journaux comme le Montréal-Matin, qui, à l'époque, était le véhicule de l'Union nationale au pouvoir, ce discours, au ton relativement retenu, devenait vite une accusation «*d'incitation à l'émeute sous le couvert de la doctrine sociale* .» On imagine l'effet délétère que ces propos sur l'illégalité de la grève et les mo-



Un si petit homme!

Gérard Picard avait 42 ans au moment de la grève de l'amiante. Président de la CTCC depuis trois ans seulement, il était déjà devenu une cible de premier plan dans la chasse aux sorcières que Duplessis menait contre les "communistes". Sa calme assurance tout autant que ses rieuses audaces mettaient "le chef" particulièrement en rogne. Le leadership qu'il a exercé sur la CTCC pendant la grève de l'amiante a amené les syndicats membres à consentir un effort financier qui a frappé l'imagination populaire, grâce aux camions de vivres, entre autres, et qui est à l'origine de l'actuel fonds de défense de la CSN. C'est également à Picard qu'on doit d'avoir rallié l'ensemble du mouvement syndical au soutien de la grève de l'amiante, qui a commencé le 13 février pour se terminer le 24 juin à Thetford et le 1er juillet à Asbestos.

biles révolutionnaires de la CTCC auraient pu avoir sur le moral des grévistes et de leurs proches, n'eut été le solide contrepoids opposé par Le Devoir, dont le directeur Gérard Filion a plusieurs fois pris

position dans le débat. Ainsi, le 2 avril, il terminait son éditorial de la façon suivante:

«Il y a d'ailleurs un danger social très grand à invoquer constamment la légalité pour consacrer certaines injustices. On finit par ancrer dans la tête des gens que la loi et l'injustice vont de pair, que le seul moyen d'établir la justice sociale c'est de transgresser la loi.»

De son côté, l'Église, qui s'était fait servir des leçons de doctrine sociale par le président new-yorkais de la Johns Manville, a vigoureusement réagi. La célèbre affirmation de l'abbé Camirand, «Si j'étais mineur je serais gréviste», a eu des échos jusqu'aux États-Unis. L'historien Lionel Groulx, pourtant peu suspect d'un parti-pris syndical, s'écrie: «Légalité! que de crimes on commet en ton nom!» Le père Cousineau, accompagnant un groupe d'étudiants des universités de Montréal et de McGill qui s'était rendu à Asbestos remettre le fruit de leur collecte aux grévistes, déclare: «Vous avez devant vous les représentants d'une génération de professionnels qui placera la justice sociale au-dessus de la légalité.»

L'appel des évêques à secourir financièrement les grévistes, publié dans les journaux du 30 avril, aura été un facteur déterminant dans la bataille de l'opinion publique. C'est le lendemain, premier mai, que Mgr Charbonneau a prononcé son célèbre sermon à l'église Notre-Dame de Montréal, affirmant: «La classe ouvrière est victime d'une conspiration qui veut son écrasement, et quand il y a conspiration pour écraser la classe ouvrière, c'est le devoir de l'Église d'intervenir.»

Certes, il y eut quelques tensions et sourdes résistances au sein de l'Église. Par exemple: le recteur de l'université Laval, Mgr Vandry, interdisant aux étudiants, sous peine de renvoi, de donner suite au projet d'une visite de solidarité aux grévistes. Ou encore: pendant que l'abbé Camirand déclarait aux grévistes que la compagnie devrait lui passer sur le corps pour les évincer des logements qu'elle leur louait, le curé de la paroisse voisine, s'attristant sur les malheurs de la grève dans son sermon, précisait:

«On m'a rapporté également

que d'autres crient partout qu'il n'y a pas lieu de payer de loyer en temps de grève. D'où vient cette doctrine? Le catéchisme n'a jamais enseigné cela. Les dettes sont toujours dues. Il y en a qui prétendent que ce sont les lois civiles qui le leur permettent. Je ne crois pas que ces lois existent et si elles existaient, ce serait pour le cas d'une grève légale; or le gouvernement a déclaré celle-ci illégale et ce n'est pas de mon ressort de commenter la légalité ou l'illégalité de cette grève.»

On voit que dans l'Église

aussi, la grève de l'amiante a forcé le choix entre la justice et la légalité. Et dans l'ensemble, l'appel des évêques a été largement suivi, puisque les collectes aux portes des églises ont rapporté \$167,558, soit environ le tiers des \$509,377 recueillis d'autres sources. Le courant intégriste ne s'est manifesté que sur le tard et sans éclat, notamment par le biais d'un document anonyme signé Custos («gardien» en latin), qui a circulé sous le manteau à partir de décembre 1949.



Le premier camion de vivres atteint Thetford le 18 mars, en provenance de Québec. Bientôt des convois se constituèrent, à partir des conseils centraux, pour ravitailler les mineurs. Ci-dessus, le départ du camion rempli par les syndiqués de St-Hyacinthe pour "leurs frères les mineurs de l'amiante", dit l'affiche. La valeur des vivres ainsi recueillis a été évaluée à \$75,000. On aura une idée de l'effort consenti par la CTCC en prenant connaissance du bilan des secours présenté au congrès de 1949:

| | |
|---|---------------------|
| Quêtes aux portes des églises:..... | \$167,558.24 |
| Contributions de la CTCC et corps affiliés:..... | 300,014.52 |
| Souscriptions individuelles et autres:..... | 27,708.61 |
| Syndicats du Congrès canadien du travail:..... | 7,683.00 |
| Syndicats du Congrès des métiers du travail, Fraternité des cheminots, Fraternité des policiers, instituteurs, etc..... | 6,413.41 |
| TOTAL..... | \$509,377.78 |
| Plus valeur des vivres.. .. | 75,000.00 |
| GRAND TOTAL..... | \$584,377.78 |

Ouverture des commerces le dimanche

Coalitions régionales en formation

En tant que membres de la Coalition contre l'ouverture des magasins le dimanche, la CSN et la Fédération du Commerce entreprennent une nouvelle phase de sensibilisation de leurs membres et de la population en général.

A cette fin, des coalitions régionales sont mises sur pied, ou sont en voie de l'être, sur l'ensemble du territoire québécois. Regroupant, dès le départ, des représentants des secteurs syndical, de la protection des consommateurs, du commerce alimentaire et non-alimentaire, chacune de ces coalitions, par des moyens communs (tracts, pétitions) ou particuliers, travaillera en vue de faire connaître son point de vue le plus largement possible.

Chacun des syndicats de la CSN sera sollicité pour soutenir cette opération dans sa région, notamment en adhérant à sa coalition régionale. Ce geste contribuerait significativement à renforcer le pouvoir d'intervention des porte-parole régionaux auprès des pouvoirs publics. Puisque la commission par-

lementaire portant sur le sujet se tiendra vraisemblablement en mars, nos actions collectives, pour être efficaces, devront aussi être menées rapidement.

La position de la CSN

Rappelons que la Fédération du commerce de la CSN, qui représente 6,200 travailleuses et travailleurs de l'alimentation, s'oppose à l'ouverture des commerces le dimanche et préconise plutôt l'extension des heures d'ouverture le mercredi soir jusqu'à 21 heures.

Cette position repose sur l'argumentation suivante:

1 - Le projet de loi annoncé par le ministre McDonald aura pour effet de déplacer les heures normales de travail de milliers de femmes et d'hommes vers le dimanche. Ce qui, inévitablement, perturbera leur vie familiale et sociale.

2 - Encore une fois, ce sont les grands marchés d'alimentation et les grandes pharmacies qui profiteront le plus de cette ouverture des magasins le dimanche, au détriment des «petites surfaces».

La CSN croit que l'ouverture des commerces le dimanche devrait se limiter aux seules activités artistiques, aux activités saisonnières et à la vente des produits essentiels, soit les médicaments, l'essence, le mazout pour les foyers et les produits de dépannage primaire.



Marie-Josée, l'un des personnages du film «Le grand monde», en compagnie du réalisateur Marcel Simard.

Une rencontre avec du beau monde

«Le grand monde» de Marcel Simard: 75 minutes qui s'écoulent aussi vite qu'agréablement, en compagnie d'ex-psychiatrisé-e-s en quête d'autonomie. Réaliser une fiction sur la maladie mentale avec, comme comédiens, des personnes ayant des problèmes de santé mentale constituait un formidable défi, que le réalisateur a relevé superbement.

Le film nous introduit sans ambages dans les difficiles relations que vivent quotidiennement les gens de la ressource alternative Action-Santé, issue de la clinique communautaire de Pointe St-Charles. «A leur simple contact, tu peux sentir leur souffrance,» a écrit Marcel Simard. Et encore: «Il y a pire que la pauvreté et la solitude: l'impuissance, ce profond sentiment que, quel que soit le bout par lequel tu le prends, il n'y a aucune possibilité de s'en sortir.»

Le réalisateur a su établir avec ces gens la relation de complicité qu'il fallait. Les «comédiens» sont tellement vrais - ils interprètent leur propre rôle avec le plus grand naturel malgré la présence de la caméra - que l'on est pris au jeu, riant et pleurant avec eux jusqu'au moment du dénouement, où ils nous ramènent eux-mêmes à la réalité. Un film qui réussira plus habilement que tous les discours à rapprocher les bien-portants de cet univers fragile et méconnu de la maladie mentale.

Au cinéma Rialto, 5723 avenue du Parc, Montréal, les 7, 8, 9 et 10 février à 19 heures 30. Pour location ou achat de la vidéo-cassette ou du film: Société de distribution Cinéma libre, (514) 849-7888

Iles-de-la-Madeleine

Pharmaprix Brunelli: feu vert à la négociation!

Le Syndicat des employés du Pharmaprix de Cap-aux-Meules, aux Iles-de-la-Madeleine, a maintenant le feu vert pour entreprendre des négociations avec le propriétaire de l'entreprise, M. Alain Brunelli.

Plus de dix mois après le dépôt de leur requête en accréditation, les représentants du syndicat CSN et l'homme d'affaires se sont en effet entendus sur la composition de l'unité d'accréditation.

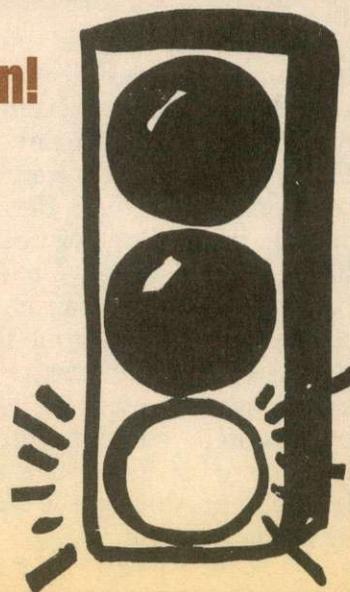
De plus, M. Brunelli devra

dédommager deux personnes congédiées pour activités syndicales et une autre suspendue pour les mêmes motifs. Des trois syndiqués, un seul a repris le travail, les deux autres ayant déménagé pour des raisons familiales.

En mars 1988, les 20 salariés du Pharmaprix avaient décidé d'adhérer à la CSN dans le but de négocier une convention collective permettant de mettre fin à des situations injustes, d'éliminer

certaines conditions de travail qu'ils jugeaient par trop stressantes et de réaménager leurs horaires de travail, notamment dans le but d'améliorer le service à la clientèle.

M. Brunelli avait par la suite réagi en modifiant les conditions de travail des employés, ce qui est contraire aux dispositions du Code du travail. Il a de plus mené une lutte juridique pour s'opposer à la composition de l'unité d'accréditation.



Loi 74**La CSN obtient gain de cause**

En décembre dernier, la CSN a protesté vigoureusement contre l'intention du ministre du Travail, Yves Séguin, de modifier à la baisse la loi 42 au chapitre du programme de stabilisation économique ou sociale et des indemnités de réadaptation établis par la CSST. Ses protestations ont porté fruit.

Tout d'abord, les droits que le projet de loi 74 faisait disparaître (droit de continuer à bénéficier d'un programme de stabilisation économique ou sociale et celui de continuer d'en bénéficier si l'accident est survenu avant l'entrée en vigueur de la Loi 42) ont été réintégrés lors de

la commission parlementaire, grâce à la vigilance de la CSN qui y assistait et veillait au grain.

Le ministre a également donné droit à une revendication importante de la CSN en introduisant un amendement prévoyant que les programmes pourront être modifiés par règlement, et non plus par simple résolution de la CSST.

Par contre, notre réclamation relative à l'indexation, rétroactivement à 1982, des indemnités pour les accidenté-e-s assujettis à l'ancienne loi n'ont pas été entendues. Le ministre a demandé à la CSST, nous a-t-il dit, de lui présenter un dossier sur le sujet, à partir duquel il décidera si des corrections s'imposent. La CSN devra donc revenir à la charge afin d'obtenir justice pour les accidenté-e-s pénalisés par cette pratique discriminatoire.

**Une visite CSN aux Iles**

Le hasard fait parfois bien les choses. «Viens voir ton monde», le slogan d'une salle communautaire des Iles-de-la-Madeleine, était on ne peut plus approprié aux circonstances de l'assemblée qui s'y est tenue durant la fin de semaine du 20 au 22 janvier.

Une importante délégation de représentants de la CSN, qui comprenait notamment le vice-président Roger Valois, le secrétaire général Michel Gauthier et la présidente de la Fédération du commerce Lise Poulin, a en effet rendu visite aux membres CSN des «Iles» pour faire le point avec eux sur les différents dossiers qui les préoccupent. Sur notre photo: Roger Valois s'adresse à des travailleurs des Mines Seleine, qui préparent actuellement leurs négociations.

Règlement chez Graetz

Après avoir fait une grève qui a duré plus de dix mois, les quelque 25 employés syndiqués du laboratoire de photographies Graetz à Montréal sont rentrés au travail le 16 janvier dernier avec en poche une première convention collective.

Ce syndicat, affilié à la FNC-CSN depuis avril 1987, en était à sa première négociation avec la direction de cette entreprise de type familial qui a fait preuve d'un farouche anti-syndicalisme. La tâche n'a pas été facile. A titre d'exemple, les propriétaires ont fait, durant le conflit, une tentative de liquidation en vue de faire disparaître le syndicat.

Le contrat de travail qui a été signé prévoit, entre autres, des congés syndicaux, ce qui constitue une importante victoire sur le plan de la liberté d'action syndicale. En outre, les syndiqués ont fait des gains substantiels au chapitre de la rémunération puisque les salaires, très bas au départ, connaîtront une augmentation moyenne de 30 pourcent au cours de la convention, d'une durée de 2 ans.

Québec**Ententes chez Dellix et Provigo**

Deux ententes sur des conventions collectives sont intervenues récemment aux entrepôts Dellix et Provigo/Prestos, de Québec.

Dellix

Les quelque quarante travailleuses et travailleurs de l'entrepôt Dellix, division Landry / Québec, syndiqués depuis peu à la CSN, ont accepté un projet de convention collective d'une durée de trois ans qui comprend des hausses salariales totalisant 26%; un fonds de pension payé entièrement par l'employeur à compter de 1990; un plan de soins dentaires également assumé entièrement par l'employeur à compter de la signature; une assurance-salaire payée à 75% par l'employeur, et ce jusqu'à l'âge de 65 ans; et de nombreuses autres améliorations.

Le salaire horaire moyen passera donc de 10,00\$ à 12,80\$ l'heure.

Rappelons que les employés de bureau de Dellix avaient vécu, peu de temps auparavant, un conflit de six mois. Ces derniers ont signé leur convention en

septembre 1988.

Provigo

Les 110 employé-e-s de l'entrepôt Provigo/Prestos, pour leur part, se sont prononcés en faveur d'un contrat d'une durée de trois ans qui les assure de hausses salariales totalisant 12.5% et améliore grandement le salaire et les horaires de travail des employé-e-s de soir et de nuit.

Par exemple: les primes prévues font en sorte que pour une semaine de travail de 37 heures et demie, un manoeuvre travaillant en soirée touche 605,00\$ par semaine, tout comme le manoeuvre travaillant de nuit, dont la semaine de travail normale est de 35 heures et demie, et le manoeuvre de jour, dont la semaine régulière de travail est de 40 heures.

Caisse pop de Sorel**32% d'augmentation!**

Les différents moyens de pression utilisés par la quarantaine d'employé-e-s de la Caisse populaire de Sorel se sont soldés par la signature d'une convention collective des plus avantageuses.

Les syndiqué-e-s se sont prononcés, le 18 janvier dernier, dans une proportion de 75% en faveur d'une convention collective d'une durée de trois ans comprenant des augmentations salariales (les hausses plus les montants forfaitaires) rétroactives au 31 décembre 1987 et totalisant 32%.

Parmi une vingtaine de gains enregistrés dans différentes clauses normatives, signalons l'abandon par l'employeur de sa demande de faire travailler les syndiqués déjà à l'emploi le samedi, ce qui se traduira par la création d'une dizaine d'emplois. De plus, les employés temporaires auront priorité lors de l'affichage de postes réguliers.

Hommage à Bruce Jacks

Le 18 novembre dernier, un absurde accident de la route emportait l'un des plus fidèles alliés des travailleuses et travailleurs de la région de l'Estrie, le docteur Bruce Jacks. Médecin en santé au travail, le docteur Jacks consacrait, depuis de nombreuses années, son temps et ses énergies à la défense des droits des victimes d'accidents et de maladies du travail. A ce titre, il collaborait fréquemment avec le Comité des travailleurs et travailleuses accidentés de l'Estrie.

Rares sont les médecins de cette qualité, assez convaincus pour résister aux pressions du monde médical, et suffisamment courageux pour affronter sans sourcilier le harcèlement et les railleries des médecins de compagnie et de la CSST. Pour son acharnement à défendre celles et ceux dont la santé et le bien-être sont affectés par des conditions de travail dangereuses, le docteur Bruce Jacks est entré désormais dans la mémoire collective des travailleuses et travailleurs de l'Estrie.

Disparu!!!

Pour la nième fois, le propriétaire de l'usine de textile Part One Knitting Ltd, à Berthier, une filiale de la multinationale Queens Wear, a annoncé à ses employées la fermeture de l'entreprise le 28 février prochain. C'était en décembre dernier. Depuis, c'est en vain que les représentants syndicaux ont tenté de le rencontrer. Le propriétaire est invisible. Tellement invisible que même les représentants du ministère de l'Industrie et du Commerce n'ont pas réussi à le trouver!

L'employeur de Part One Knitting avait coutume de recourir au chantage à la fermeture à chaque négociation. Cette fois, cependant, la convention n'expire que le 28 février 1990. Par contre, une autre échéance approche: celle d'une augmentation de 40 cents l'heure le 1er mars prochain! L'entreprise semble en bonne posture financière. Le commissaire industriel de la région a même déclaré publiquement qu'il ne croit pas à cette fermeture. Alors, se demande-t-on, que faut-il en penser? Si cette fois était la bonne, s'agirait-il déjà d'un fruit empoisonné du libre-échange?



Le rêve de Rachel

Ce matin-là, en dépit de la tempête qui avait retardé l'arrivée de son autobus, Rachel en avait long à raconter à ses copines du bureau. Elle avait rêvé qu'elle s'était retrouvée dans une chaise longue, sous le soleil d'Acapulco, prenant du bon temps en écoutant Ginette Reno. Tout ça rendu possible grâce au réajustement de salaire que la CSN avait obtenu, pour elle et des milliers d'autres employé-e-s, en négociant l'équité salariale en même temps que de bonnes augmentations de salaires. La déception de Rachel s'estompa le temps de le dire: on connaît son moral d'acier. «Je me suis seulement trompée d'une année, a-t-elle dit à ses copines. L'année prochaine, j'aurai les moyens d'aller à Acapulco».

LES PETITES

Le passé et l'avenir des PAE

Les 16 et 17 mars prochains se tiendra à Montréal un colloque sur l'expérience des programmes d'accès à l'égalité dans les commissions scolaires. Organisé par la coordination à la condition féminine du ministère de l'Éducation en collaboration avec le monde scolaire, les grandes centrales syndicales et les groupes de femmes, cet événement a pour objectif de faire le point sur l'expérience amorcée en 1986 et discuter des suites à lui donner.

Au menu: un panel visant à préciser jusqu'à quel point un programme d'accès à l'égalité peut transformer les milieux de travail et les mentalités, ainsi qu'une table ronde pour établir le bilan de l'expérience des commissions scolaires, le tout devant déboucher sur des propositions, préparées en ateliers, remises à la ministre Gagnon-Tremblay.

Frais d'inscription: 60 \$

Pour renseignements: (418) 643-3241

On reste ici

A l'occasion de son dixième anniversaire de fondation et du vingt-cinquième anniversaire des premiers comités de citoyen-ne-s, le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) publie une brochure rappelant les

grands moments de l'histoire des résistances pour le droit au logement et la survie des quartiers populaires au Québec.

Intitulée *On reste ici*, cette publication témoigne des efforts portés par divers mouvements dans différents coins du Québec depuis 25 ans. On peut se la procurer en communiquant avec le FRAPRU, 1212 rue Panet, local 318, Montréal, Qc, H2L 2Y7, (514) 522-1010. Coût: 5,00\$.

Un camp pour les journalistes en herbe

Pour la seconde année, le CEGEP de Jonquière offrira cet été aux étudiants de secondaire III et IV, actifs au sein du journal ou de la radio de leur école, la possibilité de participer à un camp ÉTÉ/MÉDIAS conçu pour les aider à se familiariser avec les «trucs» du métier. D'une durée d'une semaine, le camp accueillera des stagiaires de toutes les régions du Québec. Coût global: 475,00 \$, transport exclus. Pour informations: Marielle Brown, (418) 547-2191, poste 241.

Les femmes de l'Outaouais

En décembre dernier, le comité de condition féminine CSN-Outaouais annonçait fièrement la parution de sa recherche intitulée *Portrait socio-démographique des femmes membres de la CSN-Outaouais*. Fruit d'une étude menée de novembre 1987 à fin 1988, cette publication, qui réalise un mandat du Congrès CSN-Outaouais de 1987, est disponible, au coût de 5,00 \$, au Conseil central de l'Outaouais, 84 Lois, Hull, Qc, J8Y 3R4.

Santé mentale De bonnes nouvelles

Le gouvernement ne donne pas souvent à la CSN l'occasion de se dire satisfaite de l'une ou l'autre de ses politiques. C'est pourtant ce qui s'est produit le 18 janvier dernier, lorsque la ministre Lavoie-Roux a rendu publique sa politique de santé mentale. «Ce document rejoint plusieurs des points de vue exprimés par la CSN dans ses mémoires aux commissions Rochon et Harnois, de même que dans ses nombreuses interventions relatives au processus de la désinstitutionnalisation», a déclaré en conférence de presse la vice-présidente Monique Simard.

La primauté de la personne en difficulté, les responsabilités confiées aux régions, la recherche d'équité, l'affirmation que l'état de santé mentale est tributaire de la condition sociale et économique, et la reconnaissance du rôle indispensable joué par les organismes communautaires constituent autant d'éléments de la nouvelle politique gouvernementale auxquels adhère la CSN.

«Nous passons enfin à une approche de la personne qui permettra de renforcer les pratiques jusqu'ici peu développées de pluridisciplinarité, de prévention et de promotion de la santé mentale, a poursuivi Monique Simard. Par ailleurs, plusieurs questions demeurent sans réponse: quelle place réserve-t-on aux CLSC et aux syndicats? Quand écartera-t-on définitivement toute tentative de privatisation?»

La vice-présidente de la CSN a conclu en identifiant les deux principaux écueils auxquels se heurtera assurément la nouvelle politique: l'insuffisance de moyens pour la soutenir et la résistance de la profession médicale. Cette dernière s'est d'ailleurs empressée de lui donner raison en réagissant négativement à la politique annoncée par Mme Lavoie-Roux.

Provigo de Québec Lock-out terminé

Les soixante-dix employés de l'entrepôt de fruits et de légumes Provigo, de Québec, ont voté à 89% en faveur d'un contrat de travail d'une durée de trois ans prévoyant des augmentations de salaires (hausses plus rattrapage) de 13,5%. L'entente comprend de plus un grand nombre d'améliorations à différents chapitres à incidence salariale et normative, améliorations qui devraient avoir pour effet de rendre plus aisée la vie familiale et sociale des membres.

C'est ainsi que le salaire minimum de l'entrepôt passera de 547,00\$ à 625,00\$ par semaine.

En plus d'une augmentation de salaire substantielle variant, selon le circuit effectué, de 4% à 30% la première année du contrat, les camionneurs ont droit dorénavant à un remboursement de frais quotidiens de 16,75\$.

Les syndiqué-e-s qui travaillaient à toutes les fins de semaine ne seront plus tenus de le faire qu'un week-end sur deux.

Après six mois de négociations, la direction de Provigo avait décrété un lock-out, le 11 décembre dernier. Le lock-out a pris fin le 21 décembre et le retour au travail se fait progressivement.



Il y a 10 ans: la lutte des chauffeurs d'autobus de Québec

Si les 723 chauffeurs d'autobus de la Commission de transport de la communauté urbaine de Québec (CTCUQ) possèdent tous, aujourd'hui, le statut d'employé régulier et ont un emploi stable, c'est parce que le 29 janvier 1979, il y a dix ans, ils ont déclenché une grève générale, laquelle a duré neuf mois, pour s'opposer à la volonté de leur employeur d'introduire dans leur convention collective le statut d'employé à temps partiel. Une lutte longue, difficile et impopulaire, mais profitable.

Jeunes L'événement de l'année

Depuis le dernier Congrès de la CSN, le comité national des jeunes n'a pas chômé. Suite à une réflexion commune sur la situation du comité dans le mouvement, on a décidé qu'un rassemblement des jeunes syndiqués s'imposait afin que nous puissions faire le point ensemble quant au travail accompli et surtout, en fonction des perspectives d'action qui nous permettraient de décoller pour de bon.

Le Rassemblement se tiendra les 14, 15 et 16 avril. Six thèmes seront abordés. Afin de faciliter le travail et surtout la prise de parole, une partie importante des discussions se dérouleront en atelier. La plénière disposera par la suite des propositions d'actions qui lui seront acheminées. Les thèmes cernent bien les sujets susceptibles d'intéresser les nouvelles militantes et les nouveaux militants. L'organisation syndicale, l'implication dans les luttes sociales, l'action syndicale et po-

litique, la démocratie et les pratiques syndicales, et enfin l'unité dans l'action sont les enjeux du présent et de l'avenir que les participants et participantes pourront approfondir et sur lesquelles ils pourront développer leurs points de vue.

Evidemment, pour garantir le succès de l'événement, il faudra réussir une bonne mobilisation des jeunes CSN. Le comité de coordination, qui rassemble tous les responsables des régions, veillera au grain pour encourager le plus de jeunes possible à être présents. Objectif: 300 jeunes...

Dès février, le matériel d'information et de mobilisation sera disponible: affiches, dépliants, fiches d'inscriptions, etc. Le Rassemblement aura lieu au Cegep du Vieux-Montréal.

Les syndicats auront une bonne part à jouer dans le succès de cette activité majeure. Les jeunes (moins de trente ans) intéressés, rendez-vous donc, dès février, au bureau syndical ou contactez votre Conseil central. Les informations et le matériel vous y seront fournis.

La démocratie syndicale: un luxe?

par Clément Trudel *

Il y a trois ans pointait sur Manille une aube d'espoir: exit Marcos! Cory Aquino s'installait, promettait de restaurer la démocratie. Il y a huit mois à peine (le 14 juin), la présidente des Philippines parlait à une session spéciale de l'OIT, à Genève: après avoir souligné que l'endettement des pays en développement «menace de limiter toute perspective de reprise et de croissance», elle en venait à l'appréhension - en raison du poids de la dette - d'un régime d'anarchie et de despotisme «dont les droits de l'homme sont les premières victimes».

Aquino affirmait entre autres que «les violations aux droits de l'homme existent toujours». La «faiblesse» de l'attrait de la démocratie voudrait que les mêmes «sauvegardes constitutionnelles» s'appliquent aux coupables comme aux victimes de ces violations! «...Le mal continue de s'infiltrer peut-être plus efficacement que le bien» avouait la politicienne. L'OIT devrait continuer de s'attaquer au sous-développement chronique «en enlevant les entraves aux libertés de l'homme imposées par la pauvreté et le sous-développement». Pour Aquino, la conclusion découlait, paradoxale: «C'est un fait étrange, cependant incontestable, que les pays considérés comme trop pauvres pour s'accorder le LUXE de la démocratie sont précisément ceux-là qui ne peuvent pas s'en passer... Rien ne saurait résister à l'avidité, à la cupidité d'une minorité, sauf le pouvoir du peuple exerçant librement ses droits et ses libertés. La



Pablo Eleccion, délégué syndical du PAMA, abattu en janvier 1987 par les *vigilantes* sous les yeux de son épouse et de ses cinq enfants.

liberté ne saurait être négociée, elle ne peut être échangée contre le progrès ou la justice sociale». (Source: *Informations OIT, août 1988*).

Question au régime Aquino: dans les plus grosses mines de cuivre de l'Asie, les droits de 10 000 travailleurs sont-ils un luxe? Atlas Consolidated Mines and Development Corporation, qui exploite ces mines aux Philippines, doit normalement reprendre en février ses négociations avec ces mineurs qui se sont syndiqués en 1962 mais qui, 15 ans durant, furent desservis par l'ALU (Associated Labor Union), l'un des syndicats fondateurs de la centrale dévouée au dictateur Marcos, le TICP (Trade Union Congress).

A-t-on l'assurance que les lois décrétées à Manille offriront les «garanties constitutionnelles» suffisantes aux syndiqués d'Atlas qui veulent négocier de bonne foi? Il subsiste des craintes non superflues; la règle des VIGILANTES (souvent aidés par des membres

des forces armées et par le silence complice des élus locaux) vient frustrer les revendications des syndicats, à coup de fusils-mitrailleurs et de machettes.

Depuis 1985, après une lutte où huit formations syndicales se disputaient l'accréditation des mineurs de l'Atlas, c'est le PAMA, un syndicat militant, qui l'a emporté. PAMA (acronyme philippin pour United Workers in Atlas), si l'on prend soin de lire attentivement sa correspondance et ses bulletins, vit dans la crainte perpétuelle: «La répression syndicale continue sous le régime Aquino, il va même en s'aggravant». Ce sont les responsables syndicaux qui le disent, en s'appuyant notamment sur les exactions d'une milice privée (KADRE) formée d'environ 200 hommes de main qui ont déjà assassiné ou fait fuir plusieurs dirigeants syndicaux depuis le déclenchement d'une grève, en mars 1986. Le syndicat s'appuie sur un dossier détaillé de 25 «cas de ré-

pression anti-syndicale»: assassinat, arrestations non justifiées, etc. Exemple: en août 1988, trois jours durant, des leaders du PAMA-SPFL-KMU furent confinés aux installations de l'Atlas, les tueurs à gage du KADRE bloquant les voies d'accès. Un syndiqué fut poignardé un mois plus tard par deux individus que PAMA dit être les gardes du corps du surintendant d'Atlas (accusé de pollution).

Le secrétaire général de KMU (Mouvement du 1er mai), Roberto T. Ortaliz, accuse formellement les mercenaires anti-syndicaux de KADRE d'avoir tiré sur Antonio Guizon, président du syndicat d'Atlas et d'avoir blessé un autre membre du bureau syndical, Mikael Kamlon.

Une campagne internationale est en cours pour que soient démantelés tous les groupes semblables au KADRE en territoire philippin et «pour le maintien de syndicats authentiques», précise Ortaliz, car la centrale qui avait été servile pour Marcos, la ALU, entend supplanter, à Atlas et ailleurs, des syndicats qui ne sont pas acoquinés aux compagnies. Au Sud des Philippines, les syndicats ont intenté des poursuites mais «les témoins ont peur de témoigner», dit le PAMA. On accuse le gouvernement Aquino d'inaction, alors que des militaires ont tué ou harcelé des syndicalistes.

* Clément Trudel est journaliste au journal *Le Devoir*.



Assemblée de plus de mille employé-e-s de la Bourse de France le 16 janvier dernier.

France

La fin du capitalisme?

«Ça y est! diront les plus optimistes, la fin du capitalisme approche». La grève de 24 heures déclenchée en France le 16 janvier dernier par les quelque 7 000 employé-e-s des sociétés de Bourse et de la Société des bourses françaises a en effet touché le capitalisme au coeur. Mais le lendemain, tout rentra dans l'ordre. Le mouvement de débrayage trouve son origine dans la déréglementation des marchés en France, amorcée en 1982, et qui a entraîné une dégradation marquée des conditions de travail des employés visés. Fait intéressant, le débrayage du 16 janvier fut organisé par un front commun de cinq centrales ouvrières et d'un mouvement autonome.

Suède

Maman, papa, bébé

Les Suédois, on le sait, aiment bien élire des gouvernements à tendance socialiste. Et force

est de constater qu'en ce qui regarde la qualité de vie, les choses s'améliorent. A la mi-janvier, le gouvernement du pays a adopté un budget qui étendra de neuf à dix-huit mois le congé parental; le revenu de la conjointe ou du conjoint est alors assuré à 90%. Cette réforme entrera en vigueur par étapes jusqu'en 1991.

Ontario

Le dimanche et les gardiens

Deux combats importants se déroulent présentement sur le front syndical ontarien. Tout d'abord, les organisations ouvrières entendent contester devant les tribunaux le projet de loi du gouvernement ontarien de confier aux municipalités le soin de réglementer l'ouverture des commerces le dimanche. Le bill 113 est accompagné d'un «adoucesseur» (si l'on peut dire), le bill 114, qui offre aux travailleurs touchés la possibilité de refuser de travailler durant le congé dominical et même de porter plainte au ministre du Travail. Mais selon Ken Signorelli, porte-

LLES

parole de l'OFL (Ontario Federation of Labor), le projet de loi est discriminatoire; en effet, 90% des travailleuses et travailleurs visés par la déréglementation éventuelle ne sont pas syndiqués, ce qui les rend vulnérables aux pressions des employeurs.

Sur le front de l'organisation syndicale, les United Steelworkers of America ont engagé une vaste campagne d'organisation auprès des quelque 30 000 gardiens de sécurité de cette province. Le défi est de taille puisque la législation ontarienne du travail empêche cette catégorie de travailleurs de se syndiquer. Au Québec, quelque 12 000 gardiens de sécurité sont syndiqués, la loi d'ici n'étant pas aussi draconienne à ce chapitre.

Haiti

Nouvelle grève générale

Nouvelle grève générale déclenchée par la Centrale autonome des travailleurs haïtiens (CATH), le 17 janvier dernier. La plus combative des centrales ouvrières haïtiennes (le pays en compte trois), avec laquelle la CSN entretient d'ailleurs des contacts soutenus, exigeait de nouveau une brochette de demandes: la réintégration des ouvriers révoqués pour activités syndicales, la baisse du coût de la vie, la hausse du salaire minimum légal de 3.00\$ à 7.00\$ par jour et la révocation des juges nommés par la dictature de Duvalier. Le pouvoir a ignoré le tout.

Mexique

Le cliquetis des armes

Le 10 janvier dernier, l'Etat mexicain déclenchait une vaste offensive contre les dirigeants du Syndicat des travailleurs du pétrole de la République mexicaine (STPRM), la plus puissante organisation ouvrière de ce pays et la plus riche centrale de l'Amérique latine. La troupe a en effet envahi la demeure de Joaquim Hernandez Galicia, leader du STPRM depuis 1962, dans une véritable opération de guerre, pour y arrêter 45 syndicalistes et saisir une quantité impressionnante d'armes. La théorie du coup monté n'a pas tenu longtemps puisque M. Galicia a avoué que les 200 mitraillettes saisies devaient servir à la protection des travailleurs. Il semble que le coup de force du gouvernement de Salinas de Gortari visait à empêcher le déclenchement éventuel d'une grève des quelque 150 000 ouvriers du pétrole confrontés à la privatisation de la PEMEX, secteur nationalisé en 1938. Des débrayages sporadiques ont été par la suite signalés dans quelques raffineries et Fidel Velasquez, dirigeant de la Confédération des travailleurs du Mexique (4 millions de membres), a exigé la libération des syndicalistes. Les milieux d'affaires, par contre, ont accueilli l'opération anti-ouvrière avec satisfaction. Même Georges Bush y est allé de compliments pour de Gortari en soulignant son «attitude courageuse».

PARLONS MÉDIAS ÇA PRESSE!



par Jacques Guay

Place au Soleil pour Boivin

Le *Soleil* est généralement bien fait. Malheureusement, il sombre parfois dans un sensationnalisme et une facilité qui n'honorent aucun journal.

C'est ainsi que début janvier, il a offert à l'agent secret et délateur Marc Boivin de se refaire une image, pendant quatre jours, en première page.

Non seulement s'agissait-il de la seule version des faits de M. Boivin, mais on ne sentait aucun effort de la part de la journaliste pour l'amener à préciser certains faits, expliquer certains comportements contradictoires ou pour le confronter à d'autres versions.

Le rôle, purement passif, de la journaliste a consisté à résumer ses propos et à le citer abondamment.

Le premier jour, *Le Soleil* reprenait même le tout à son compte en manchette et titrait comme s'il avait tout vérifié: «Ça devait sauter à Montréal et Drummond, Marc Boivin voulait éviter le bain de sang.»

Boivin voulait éviter un bain de sang, mais c'est lui qui avait fourni la dynamite! Il a fourni la dynamite, mais il n'en croyait pas ses oreilles quand il a appris que ça avait sauté à Chicoutimi!

Boivin ajoute qu'il comprend alors que les responsables du dossier du Manoir Richelieu ont perdu le contrôle de la situation. «*Quand t'es rendu à poser des gestes aussi insensés, quand tu commences à jouer avec le feu et les vies, c'est que t'as plus grand jus dans les veines et là, ça devient dangereux*».

Et quand tu as été directeur de grève et que tu fournis la dynamite, tu ne joues sans doute pas avec le feu? C'est là le genre de questions que, semble-t-il, la journaliste n'a pas posées.

Qu'est-ce que Boivin croyait qu'on allait faire de cette dynamite qui, toujours selon *Le Soleil*, «*transitait*» par lui? Ne savait-il pas où on allait l'utiliser? Et lui qui connaissait si bien les lieux, il ne savait pas où on allait la placer? Et où se la procurait-il, cette dynamite?

La lecture même de cette pseudo-confession soulève ainsi bon nombre de questions auxquelles

aucun des quatre articles ne répond. Comme si la journaliste s'était contentée de recueillir la déposition à la manière d'une sténographe.

Le journaliste doit être attentif, vigilant, et amener sa source à clarifier certaines affirmations. Normalement, une entrevue journalistique fournit ou tente de fournir des réponses aux questions qu'elle soulève. La source n'est pas là pour se confier mais pour s'expliquer.

Et comme le soulevait une mise au point du secrétaire général de la CSN que *Le Soleil* n'a malheureusement pas voulu publier, il est, entre autres, deux autres faits sur lesquels M. Boivin aurait dû s'expliquer.

Le premier est tiré du jugement dans la cause de Guy Boisvert. Le savant juge Claude Jourdain affirme qu'il ressort de la preuve que c'est Marc Boivin qui a été le premier à l'origine de l'idée d'utiliser des explosifs et d'autres moyens d'intervention pour le Manoir Richelieu et qu'il en a parlé de nouveau à plusieurs reprises à Boisvert.

C'est pour le moins une drôle de façon d'éviter

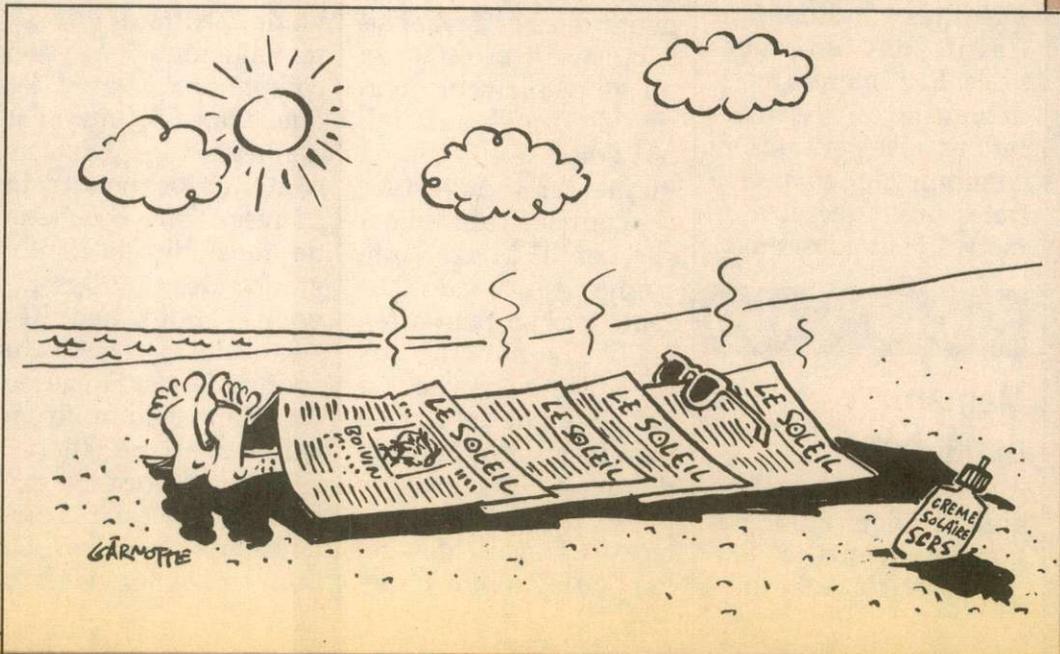
des bains de sang.

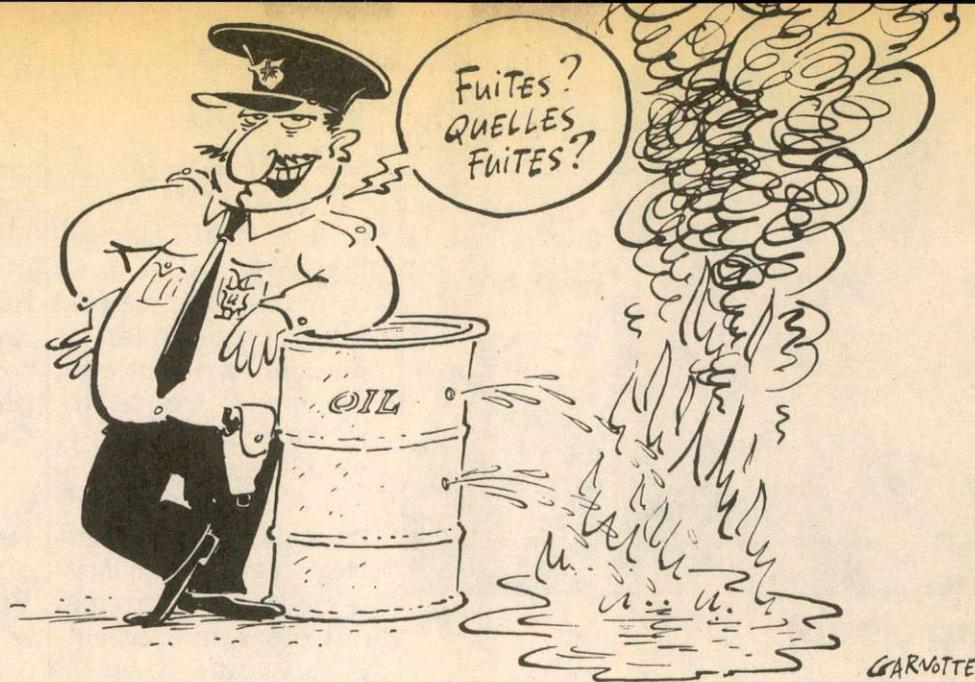
Le second fait, c'est la décision du Tribunal du travail confirmant qu'il n'a pas été congédié de la CSN mais qu'il en est parti volontairement. Boivin en appelle de cette décision, comme c'est son droit, mais la journaliste du *Soleil* aurait dû, là aussi, l'amener à s'expliquer sur les gestes qu'il a posés et que le juge Morin a interprétés comme étant la preuve qu'il a bien quitté son emploi.

Mais c'est comme si la journaliste n'avait pas disposé de ces documents pour préparer son entrevue.

C'est, en somme, comme si on avait décidé de donner de l'espace à M. Boivin en lui fournissant un scribe pour l'aider à vendre sa salade. Bref, c'est comme si *Le Soleil* avait décidé de l'aider à faire ses relations publiques. Comme il l'a fait dans le passé pour M. Raymond Malenfant.

C'était probablement excellent pour vendre de la copie durant la période des Fêtes mais cette opération relève davantage du marketing que de l'information.





Un outil de référence essentiel

L'ÉVOLUTION DES POLITIQUES SOCIALES AU QUÉBEC 1940 1960

Yves Vaillancourt

LES PRESSES
DE L'UNIVERSITÉ
DE MONTRÉAL

années, le Canada a connu d'intenses bouleversements économiques, sociaux et politiques. Les rapports entre les gouvernements fédéral et provinciaux se sont considérablement modifiés. Dans sa lutte pour conserver les recettes fiscales acquises à l'occasion de la deuxième guerre mondiale, le gouvernement

fédéral s'est habilement servi des idées keneyiennes en matière de politiques sociales. Ce faisant, il a su répondre aux besoins criants ressentis par la population canadienne tout en renforçant le pouvoir du gouvernement central.

Le rôle des idéologies fut également important. Les intellectuels nommés par le gouvernement canadien pour effectuer des analyses et lui faire des recommandations sur les réformes à apporter au système de sécurité sociale au Canada étaient souvent «des économistes keneyiens

dont les éventuelles lignes de pensée et propositions d'action semblaient prometteuses à la direction du gouvernement fédéral.» (p. 103)

Du côté du Québec, les besoins de la population n'en étaient pas moins pressants. Cependant, soutenu par l'idéologie catholique, Duplessis préférait le laisser-faire à «des gestes planifiés et constructifs pour assurer le bien-être et la santé du peuple québécois.» (p. 118)

Des expériences novatrices furent par ailleurs tentées dans d'autres provinces canadiennes où le parti CCF était particulièrement agissant, qui furent des catalyseurs importants dans le développement des politiques sociales canadiennes.

C'est dans ce cadre socio-politique que Vaillancourt inscrit l'étude de sept des programmes sociaux les plus importants, comme celui de la santé, de l'assistance publique, de l'assurance-chômage etc. Ces études permettent de comprendre l'ampleur

du problème, l'évolution des politiques adoptées pour y remédier et le type de rapport de force socio-politique qui ont favorisé l'adoption de telles mesures plutôt que telles autres.

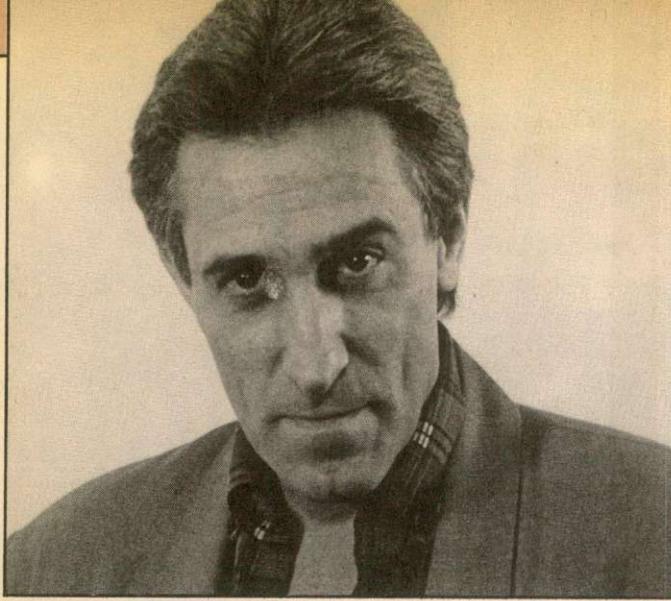
L'ensemble du livre de Vaillancourt s'inscrit dans une grille d'analyse critique. D'aucuns pourraient penser que la lecture s'en avèrera ardue. Il n'en est rien. Le lecteur saura gré à l'auteur de son souci évident de présenter une telle masse d'informations de façon accessible et digestible. Tout cela, Vaillancourt le fait sans négliger son parti pris idéologique. La preuve qu'une approche se situant dans la «mouvance marxiste» peut être passablement intelligible.

Enfin, Vaillancourt fournit un outil de référence essentiel à tous ceux et celles qui s'intéressent aux politiques sociales et qui cherchent à comprendre le sens des changements qu'elles connaissent actuellement.

Richard Lapointe

«L'évolution des politiques sociales au Québec 1940-1960» est le fruit d'un travail de plus d'une quinzaine d'années. D'abord contenu dans ce qu'il est convenu d'appeler «les cahiers jaune orange» dont les quatre parties, fruit d'une collaboration entre Michel Pelletier et Yves Vaillancourt, avaient pour titre «Les politiques sociales et les travailleurs», le livre de Vaillancourt s'attache, comme son nom l'indique, à la période 1940-1960.

Pourquoi cette période? Parce que durant ces



Pierre Harel

Même si le nom de Pierre Harel est peu connu du grand public, il n'en demeure pas moins que ce chanteur, compositeur et poète occupe une place fort importante dans l'histoire et la vie du rock québécois.

Pierre Harel a été un des membres fondateurs des groupes de rock Offenbach et Corbeau. C'est lui qui a écrit les paroles de «*Faut que j'me pousse*», véritable hymne des «*rockers*» du Québec, que continue d'interpréter Gerry Boulet (ex-Offenbach), «*Câline de blues*», «*Chu un rocker*», et plusieurs autres.

Dans le milieu artistique, Pierre Harel fait figure de rebelle. En plus d'écrire, il a tourné des films, dont *Bulldozer* et *Vie d'ange*, a fait cinquante-six métiers, dont celui de bûcheron, a vécu en forêt, a pris ses distances du milieu, y est revenu, etc...

«*Tendre ravageur*»

Sur «*Tendre ravageur*», son tout dernier disque, le premier sous son propre nom (il me semble), Pierre Harel conjugue sa belle voix rauque, une poésie crue, sensible, vraie et un rock dénudé de tout artifice.

Cet enregistrement est composé de plusieurs chansons qui traitent de l'amour, des jeunes, de la mort, et de la vie. Pierre Harel nous fait aussi partager son alliance avec les autochtones de notre pays ainsi que leurs préoccupations écologiques.

Parmi les pièces très touchantes, citons, «*Amour continental*», «*Francine*», qui n'est pas sans rappeler certaines tounes du *Capitaine Nô*, «*Animal aimé*», sur une musique de... Roy Orbison et Donald Hince, «*Ça m'prend de l'air*», «*Tendre ravageur*», et «*Tshiuéтин (Le nord)*».

Notons également sa version intense de «*Faut que j'me pousse*», complétée par un admirable message dans la langue des autochtones et traitant de l'avenir.

Pour «*Tendre ravageur*», Pierre Harel a fait appel au guitariste Donald Hince, au batteur Wézo, deux ex-membres de Corbeau, ainsi qu'aux talents de compositeur de Michel "Willie" Lamothe, lui aussi un ancien musicien de Corbeau et de Steve Faulkner. C'est sur étiquette Mammouth.

Michel Crête

The Jeff Healy Band

Jeff Healy n'a pas inventé le rock et sûrement pas le blues. Mais à une époque où les innovateurs sont plutôt rares dans le monde du rock'n roll, Jeff Healy se tire bien d'affaires.

«*See The Light*» est le premier album du Jeff Healy Band et tout laisse croire que ce groupe dirigé par un excellent guitariste ira loin. Après quelques semaines seulement, cet enregistrement est d'ailleurs parmi les cinquante meilleurs vendeurs chez nos voisins du sud.

Canadien d'origine, de Toronto plus exactement, Jeff Healy a développé une nouvelle technique basée sur le «*hammered hand*», mis au point par les Frank Marino, Eddie Van Halen et plus tard par le guitariste de jazz Stanley Jordan. Healy va cependant plus loin qu'eux. Plutôt que de se contenter de «*plaquer*» les accords avec la main par dessus le manche au lieu d'en dessous, Healy est assis, la guitare sur ses genoux et joue comme s'il s'exécutait sur un piano.

Le résultat est très spectaculaire puisque

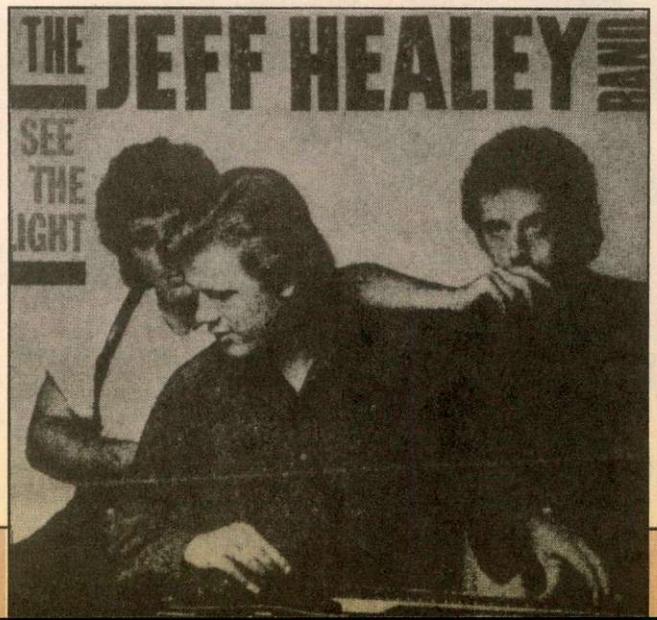
cela lui permet d'extraire au maximum toutes les notes, ce qui est loin d'être un défaut chez un bluesman. Est-ce que c'est cette technique qui lui permet de jouer plus rapidement que le style conventionnel, où est-ce dû au talent de Healy? C'est difficile à évaluer.

A ce titre, la musique et le son de Jeff Healy ressemble beaucoup à ceux de Stevie Ray Vaughan.

Cet enregistrement comprend du bon rock rendu par une guitare très agressive: «*Confidence Man*», «*See The Light*», «*My Little Girl*» et autres. Nous y retrouvons également d'excellents blues, tels «*Blue Jean Blues*» et «*Hideaway*», que le guitariste Eric Clapton interprétait à l'époque où il faisait partie du groupe John Mayall & The Bluesbreakers. Signalons aussi une très belle balade: «*Angel Eyes*».

Les amateurs et les critiques de rock s'entendent pour recommander «*See The Light*». En terminant, soulignons que Jeff Healy est un des rares musiciens aveugles à avoir choisi la guitare comme instrument principal.

Louis-Serge Houle



Grandes manoeuvres et petites misères

Comme le temps passe. Ainsi, il y a vingt-cinq ans, l'un des livres à la mode s'intitulait *Small is beautiful*. L'auteur, Shumpe-ter, y soutenait que l'avenir appartenait aux petites unités, aux petites entreprises, aux petites productions. Mais depuis, les grandes manoeuvres, les fusions d'entreprises, les OPA, les raids, les takeovers n'ont eu de cesse de se multiplier. Une autre prophétie qui aura mal tourné.

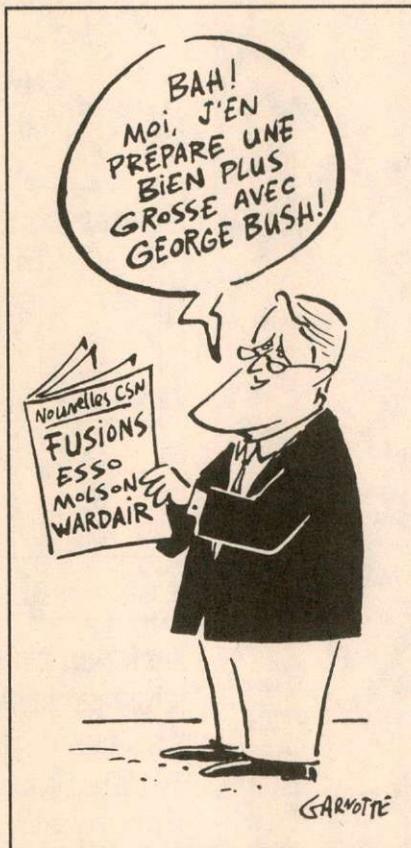
Cela n'a pas dérouté ces dernières semaines, dans la foulée du libre-échange et de la déréglementation qui s'installe. On se réorganise en grand mais c'est aux dépens des consommateurs que cela se fait: c'est ainsi que quelques supercheries colportées par certains politiciens sont démasquées.

Hudson's Bay ferme les magasins Simpsons. Plusieurs centaines de personnes se retrouvent à la rue. C'est bon pour le moral.

Esso achète Texaco et paie près de 5 milliards \$. Des spécialistes estiment que cette concentration pourrait se traduire par une hausse de deux cents le litre d'essence, soit un coût d'environ un milliard refilé aux consommateurs. Ça aussi, c'est bon pour le moral.

Pacific Western englutit Wardair: une affaire de 250 millions \$. Dès février, les coûts augmenteront de 10%

chez Wardair, a déclaré le président George Curley. Et le moral, ça va?



C'est dans la stupéfaction la plus totale que les farouches partisans des Nordiques ont appris que Molson devenait l'un des propriétaires de l'équipe, O'Keefe ayant abandonné la partie. Des emplois sont en jeu. Sans parler du moral des partisans des Nordiques...

Mais rassurons-nous, bonnes gens. L'ineffable Bernard Landry, récemment converti aux vertus du grand capital continental, trouvera certainement qu'il y a là matière à réjouissances...

Heureusement qu'à travers ces grandes manoeuvres, il nous reste nos petites misères bien à nous. Par exemple, le ministre Macdonald n'ira plus magasiner chez Simpsons. Ni chez Eaton, d'ailleurs...

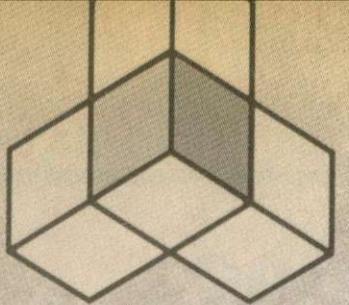
Monsieur Bourassa a refusé d'être décoré de la Légion d'honneur. On s'interroge à savoir s'il y a été poussé par un excès d'humilité ou encore si ce ne serait pas son extrême prudence qui l'aurait amené à se méfier de la petite épingle que tient le ruban. Cela pique, parfois, y compris le bout de la langue.

Un récent sondage nous apprenait d'ailleurs que le gouvernement libéral commençait à tirer de la langue, subissant une chute de dix points dans l'opinion. Le PQ, de son côté, se mord la langue d'avoir une chevrette comme chef d'opposition.

C'est dire.

Pendant ce temps, dans l'enquête sur l'incendie à Alliance Québec, la police semble affligée du syndrome de Boeing: elle laisse tomber un bout d'aile au Journal de Montréal, elle échappe une queue à Télé-Métropole. Tellement qu'il s'est trouvé quantité de démocrates pour dire: Wô les moteurs!

Michel Rioux



BÂTIRENTE

RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-RETRAITE



L'ABRI POUR L'AVENIR c'est maintenant!

Jusqu'à combien votre cotisation maximale à Bâtirente peut-elle réduire vos impôts?

1. Si vous participez à un régime supplémentaire de rentes auquel votre employeur contribue, vous pouvez déposer, dans votre REER, le plus petit des deux montants suivants: 3 500\$ ou 20% du revenu gagné, moins vos cotisations à ce régime supplémentaire de rentes.
2. Dans les autres cas, vous pouvez déposer dans votre REER le plus petit des deux montants suivants: 7 500\$ ou 20% du revenu gagné.

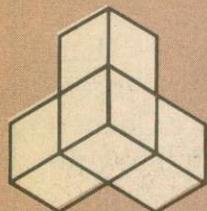
Faites le calcul!

| Votre revenu actuel: | Si vous ne participez pas à un régime de retraite de votre employeur | | Si vous participez à un régime de retraite de votre employeur | |
|----------------------|--|---|---|---|
| | Votre contribution maximale déductible d'impôt: | Vos impôts pour 1988 seraient réduits de: | Votre contribution maximale globale déductible d'impôt: | Vos impôts pour 1988 seraient réduits de: |
| 15 000 \$ | 3 000 \$ | 1 046 \$ | 3 000 \$ | 1 046 \$ |
| 20 000 | 4 000 | 1 448 | 3 500 | 1 267 |
| 25 000 | 5 000 | 1 870 | 3 500 | 1 327 |
| 30 000 | 6 000 | 2 546 | 3 500 | 1 556 |
| 35 000 | 7 000 | 3 289 | 3 500 | 1 644 |

Ces calculs valent pour un contribuable résidant au Québec. Ils ne tiennent pas compte des crédits d'impôt.

Parlez-en avec votre responsable syndical et faites parvenir votre formulaire à:

RENTES COLLECTIVES ET INDIVIDUELLES
1, Parc Samuel Holland
Bureau 145, C.P. 10510, Québec G1V 4H5
Tél.: (418) 651-7000
1-800-463-6984 (sans frais)



BÂTIRENTE

Demande de participation

NOM _____

No d'assurance sociale _____

ADRESSE _____

No de contrat si déjà participant(e) DC10- _____

Date de naissance _____

Nom de votre syndicat _____

Mode de contribution

par chèque _____ \$ (joindre le chèque)

Si vous désirez effectuer: un transfert

un retrait bancaire sur votre compte

une augmentation de la retenue sur votre salaire

nous vous ferons parvenir les formules requises par le retour du courrier

Pour mon dépôt, je choisis comme véhicule de placement:

section dépôts garantis _____ % section diversifiée _____ %

durée du dépôt _____ ans (1 à 10 ans) section obligations _____ %

sur le capital et les intérêts section marché monétaire _____ %

sur le capital seulement section actions _____ %

Je souscris à BÂTIRENTE et demande à SSQ de répartir ma contribution tel que demandé

Date

No de tél

Signature de la participation ou du participant